

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Nicole Boulet, Présidente
 M. Jacques Pelletier, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-THOMAS
PAR DÉPÔT RIVE-NORD INC.

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 6 avril 2005, à 13 h 00
Saint-Thomas-de-Joliette (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE:	1
M. GILLES CÔTÉ:	1
M. GASTON HÉNAULT:	8
M. MARC CORRIVEAU:	16
M. ANDRÉ HÉNAULT:	26
M. KAREL MÉNARD:	38
M. MATHIEU MARKARIAN:	38
M. BRUNO CLOUTIER:	51
M. ROBERT MÉNARD:	60

MOT DE LA PRÉSIDENTE

MME NICOLE BOULET:

5 Alors, mesdames messieurs, bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas.

10 Alors, je vous rappelle qu'il serait intéressant que vous soyez brefs dans la présentation de vos mémoires. La Commission a lu attentivement chacun de vos propos et elle souhaite bien comprendre le sens de ces propos, alors, si c'est possible de présenter brièvement votre mémoire.

15 Suite à chacune des présentations, alors, la Commission se réserve toute la latitude voulue pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les participants afin de bien les comprendre. Alors, il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélateur de sa position.

20 Alors, je précise que la Commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments invoqués dans les mémoires, qu'ils soient en faveur ou contre le projet. Elle s'intéresse aux suggestions qui pourraient bonifier certains aspects du projet. Dans ce contexte, le nombre de présentations favorables ou défavorables au projet n'ont aucune importance pour la Commission.

25 Alors, je rappelle qu'à la fin de chaque séance, il y a une période de rectification des faits qui est prévue. Alors, ceci pour permettre tant au promoteur, qu'aux requérants, qu'aux personnes ressources ou à toute autre personne qui serait concernée par des propos tenus, de rectifier des faits qui auraient été dits ou exprimés par écrit, relatifs au dossier, des faits qui seraient erronés et, en ce sens-là, ce ne sont pas des opinions.

30 Alors, si des personnes veulent se prévaloir de ce droit de rectification, tel que le stipulent les règles de procédure des audiences publiques du BAPE, alors, les personnes sont invitées à s'inscrire au registre à l'arrière auprès de madame Poliquin à la fin de chaque séance.

35 Alors, sur ce, nous allons accueillir la première personne, alors, c'est le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière, monsieur Gilles Côté va présenter le mémoire.

M. GILLES CÔTÉ:

40 Alors, bonjour madame la Présidente.

MME NICOLE BOULET:

45 Bonjour.

M. GILLES CÔTÉ:

Monsieur le Commissaire. Alors, d'abord, je vais vous présenter brièvement l'organisme.

50 ** Lecture du mémoire **

Merci.

MME NICOLE BOULET:

55

Merci, monsieur Côté. Alors, ma première question, vous nous dites que le projet de Saint-Thomas devrait être refusé, comment vous évaluez un refus de l'agrandissement au regard des matières résiduelles des communautés qui sont présentes, c'est-à-dire les MRC de D'Autray et les MRC de Joliette, comment vous tenez compte de ces deux clientèles-là?

60

M. GILLES CÔTÉ:

Bien, pour ce qui est des municipalités, les municipalités ont actuellement des contrats valables avec le promoteur. Éventuellement, elles pourraient en signer d'autres avec d'autres promoteurs s'ils répondent mieux aux exigences des appels d'offres, et le promoteur peut divertir les matières résiduelles vers d'autres sites. Alors, il n'y va pas de la responsabilité municipale comme telle de décider, finalement, dans quel site ça va et il y a certainement moyen, aux vues de notre capacité résiduelle d'une centaine de millions de tonnes qu'on aura bientôt au Québec, je pense qu'il y a moyen d'utiliser les 60, environ 60 autres sites de façon temporaire jusqu'à ce qu'on ait commencé vraiment à instaurer au Québec une gestion des matières résiduelles écologiques, basée sur les 3R, qui, à ce moment-là, va réduire considérablement les problèmes ou le besoin d'enfouissement.

65

70

C'est sûr, à court terme, on peut craindre un choc, je fais remarquer que, en principe, depuis le 31 mars, on n'enfouit plus de déchets à Saint-Thomas, je n'ai pas encore vu de choc, les vidanges sont encore ramassées, il n'y a personne qui estime que cette situation-là est intolérable pour l'instant, et je ne pense pas qu'elle le devienne dans les prochains mois ou les prochaines années.

75

80 **MME NICOLE BOULET:**

Et s'il était accepté, en tout ou en partie, qu'est-ce qui rendrait, selon vous, le projet plus socialement acceptable? Qu'est-ce qui permettrait, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que ce soit vraiment plus acceptable?

85

M. GILLES CÔTÉ:

Est-ce que vous parlez de l'acceptabilité du projet ou celle des opérations générales de la compagnie EBI?

90

MME NICOLE BOULET:

Écoutez, je vous laisse me dire ce que vous en pensez.

95 **M. GILLES CÔTÉ:**

100 J'ai déjà discuté avec le directeur d'EBI, lorsqu'on m'avait consulté à l'époque, il y a déjà quelques années, et ce que je lui avais dit c'est quand même assez simple. EBI est une compagnie sérieuse, bien établie, avec une bonne gérance, un bon **management** et, si EBI se concentrait sur les activités de collecte, centre de transfert, compostage, centre de tri, à créer de l'emploi dans la région et cessait ses activités d'enfouissement, ils deviendraient tout à coup d'excellents citoyens et seraient acceptés par tout le monde. Le problème c'est les opérations d'enfouissement qui causent le problème.

105 Et un site d'enfouissement, en tout cas, actuellement, le site qu'on a sous les yeux ou le projet qu'on a sous les yeux, qui prévoit notamment le transfert, comme je l'ai dit, de la moitié du site d'une cellule à l'autre est tout à fait inacceptable. Est-ce qu'on pourrait accepter que le site opère s'il n'y avait pas ce transfert-là? Ce n'est pas la position qu'on a prise, on pourrait se poser la question.

110

MME NICOLE BOULET:

115 Vous parlez d'obliger le promoteur à s'assurer de la sécurité des cellules 1, 2A, 2B, 2C, en mettant un écran d'étanchéité, on sait que le projet actuel va nécessiter un pompage pendant presque un siècle, alors, est-ce que vous proposez d'en rajouter, parce qu'il va falloir que l'eau soit pompée, alors, est-ce que vous voulez qu'on en rajoute, quelle est votre position là-dessus?

M. GILLES CÔTÉ:

120 Bien, c'est qu'on doit gérer la contamination actuelle, même si les avis divergent sur les niveaux de contamination, on va probablement avoir un suivi plus serré du Ministère là-dessus, mais on ne peut pas dire qu'on ne doit pas s'occuper des anciennes cellules parce qu'on aurait, on rajouterait des pompes. Je pense qu'il faut s'en occuper et, si le moyen retenu est de pomper, eh bien pompons.

125

MME NICOLE BOULET:

130 Vous nous disiez que EBI opère un centre de tri, une plate-forme de compostage, un centre de transfert, est-ce que vous êtes en mesure de me dire quelle est l'utilisation qui est faite de ces installations-là? Est-ce qu'elles sont utilisées au maximum, est-ce que l'utilisation est performante, est-ce que ces services-là sont, disons, diffusés dans la population, qu'est-ce qui en est?

135

M. GILLES CÔTÉ:

140 Bien, je ne suis pas en mesure, évidemment, c'est la compagnie qui est en mesure de
juger de l'efficacité de ses opérations. J'estime, cependant, que les opérations de collecte, centre
de tri et caetera, sont relativement efficaces. C'est une compagnie qui gère bien ses installations.
145 Ils ont déjà, ils fonctionnent en partenariat assez serré par exemple avec la MRC de Joliette, où
ils font la promotion quand même, aussi, du recyclage et, bon, il y a un certain effort qui est fait
dans ce sens-là et je pense que leur acceptabilité sociale est bonne au niveau des opérations
générales de la compagnie. Moi, je n'aurais pas d'objection à ce que la compagnie continue
145 d'opérer toutes ces opérations-là, mais je ne suis pas en mesure de juger du niveau d'efficacité
des opérations. Ce n'est pas ma propriété, je peux difficilement...

MME NICOLE BOULET:

150 Non, ni, vous n'êtes pas en mesure de vous prononcer sur est-ce que les citoyens
l'utilisent, utilisent ces services-là de façon optimale ou s'il y a encore beaucoup d'efforts à faire
pour...

M. GILLES CÔTÉ:

155 Au niveau de la diversion de l'enfouissement?

MME NICOLE BOULET:

160 Oui.

M. GILLES CÔTÉ:

165 Bien oui, il y a encore des efforts à faire, c'est sûr. On n'a pas encore atteint les objectifs
de la **Politique québécoise** nulle part dans la région de Lanaudière. Toutes les MRC ont fait des
plans pour essayer de s'en rapprocher, mais il y a encore beaucoup d'efforts à faire à ce niveau-
là. Donc, il y a encore de l'avenir dans les opérations de recyclage, ça c'est clair.

MME NICOLE BOULET:

170 D'accord. Vous parlez des effets, en fait, des nuisances, odeurs, oiseaux et caetera, et
caetera, et vous parlez de ça dans le sens de la dévaluation, en fait, de l'approvisionnement en
eau potable, les difficultés puis de la dévaluation factuelle de la valeur des propriétés; est-ce que
vous en parlez de façon théorique ou vous avez des exemples ou des faits qui permettent
175 d'illustrer cette dévaluation-là?

M. GILLES CÔTÉ:

180 Je reprends les paroles qui ont été dites par la plupart des intervenants, je ne suis pas
propriétaire près du site et je ne peux pas évaluer ou chiffrer la dévaluation des propriétés.

Cependant, c'est un impact qu'on peut envisager et je pense que, de dire que ce n'est pas vrai qu'il n'y a aucune dévaluation, que ça n'a aucun impact sur la valeur des propriétés, serait passer un petit peu vite sur la question.

185 Maintenant, ne me demandez pas de vous dire est-ce que c'est 21% ou 22, je n'en ai aucune idée.

M. JACQUES PELLETIER:

190 Mais il y a présomption de dévaluation?

M. GILLES CÔTÉ:

195 Il y a présomption de dévaluation.

M. JACQUES PELLETIER:

200 Vous avez décrit Dépôt Rive-Nord comme une bonne entreprise dans diverses facettes de ses opérations, puis vous avez un peu comme résumé en disant c'est l'enfouissement qui est le nerf de toute la problématique.

M. GILLES CÔTÉ:

205 Oui.

M. JACQUES PELLETIER:

210 Si je vous demandais de me préciser un peu c'est quoi le problème lié à l'enfouissement, est-ce que c'est la manière d'opérer de Dépôt Rive-Nord qui fait problème ou sa compétence relationnelle avec les citoyens?

M. GILLES CÔTÉ:

215 Est-ce qu'on parle de Dépôt Rive-Nord ou de l'enfouissement?

M. JACQUES PELLETIER:

220 De Dépôt Rive-Nord.

M. GILLES CÔTÉ:

225 De Dépôt Rive-Nord. Écoutez, Dépôt Rive-Nord est une compagnie qui fait énormément de profits, qui peut se payer les meilleurs relationnistes, qui a un très bon département de communication, qui est très efficace dans ses rapports avec les décideurs, avec les citoyens, avec l'opinion publique. Alors, à ce niveau-là, je n'ai rien à leur montrer.

M. JACQUES PELLETIER:

Mais si ce n'était pas Dépôt Rive-Nord, mais une autre entreprise, qui faisait les opérations actuelles, est-ce qu'on aurait les mêmes problèmes?

230

M. GILLES CÔTÉ:

Sûrement, on a toujours les mêmes problèmes. Il y avait les mêmes problèmes à Lachenaie, il y a les mêmes problèmes à Sainte-Sophie, il y a les mêmes problèmes à Argenteuil, il y a les mêmes problèmes à Saint-Nicéphore. Partout où il y a des sites d'enfouissement de dimension importante, il y a des citoyens qui s'y opposent, il y a des groupes d'opposition qui dénoncent les nuisances et les impacts sur leur qualité de vie. Et ça, ce n'est pas particulier à Saint-Thomas.

235

240

M. JACQUES PELLETIER:

Si le projet était réduit à la problématique de la MRC Joliette et de D'Autray, est-ce que les iniquités sociales que vous avez relevées seraient atténuées ou si ça ne changerait rien à la situation?

245

M. GILLES CÔTÉ:

Elles seraient sans doute moindres, elles sont un petit peu en fonction du volume des matières résiduelles qui sont enfouies. Elles seraient moindres pour autant que la compagnie met les mêmes efforts à mitiger les impacts environnementaux des opérations, c'est sûr.

250

Mais il faudrait aussi que, du côté, et je l'ai abordé dans le mémoire, du côté du gouvernement, il y ait une volonté politique de gérer l'offre d'enfouissement. On devrait définitivement lier les nouvelles capacités d'autorisation qu'on donne, pas en fonction des besoins des promoteurs, de leurs besoins de profits, parce qu'ils sont là pour, quand même, il y a une opportunité de faire de l'argent, on en fait, et c'est normal dans notre société, mais ce qui devrait être fait c'est de dire, par exemple, la **Politique québécoise**, si on atteint nos objectifs, prévoit qu'on aura à chaque année grosso modo un quatre à cinq millions de tonnes à enfouir au Québec, on ne devrait pas autoriser, à terme, plus de quatre ou cinq millions de tonnes annuellement, et surtout pas de dire on autorise des sites pour 50 ans, pour 30 ans, pour 60 ans. Qui sommes-nous pour savoir quels seront nos besoins d'enfouissement dans 50 ou 60 ans, et c'est ce qu'on nous dit présentement, on nous demande d'accepter 650 000 tonnes dans 28 ans. Est-ce que, dans 28 ans, on aura besoin de 650 000 tonnes? Je pense qu'on prend une décision à beaucoup trop long terme.

255

260

265

M. JACQUES PELLETIER:

Merci.

270

MME NICOLE BOULET:

275 Peut-être une dernière question. Bon, on dit qu'il faudrait peut-être inverser la tendance, au lieu d'enfouir, de faire beaucoup plus d'efforts de récupération, de recyclage et tout ça, mais selon vous, pour que ça soit, ça se concrétise à court ou à moyen terme, où est-ce qu'on devrait d'abord mettre les efforts? Est-ce qu'on devrait les mettre du côté des citoyens, des résidences et tout ça, du côté des ICI, ou un mélange des deux?

M. GILLES CÔTÉ:

280

Je pense que le premier élément réside dans la volonté gouvernementale de mettre en place un certain nombre de politiques et un certain nombre de cadres d'opération pour la gestion des matières résiduelles. On devrait avoir des objectifs beaucoup plus ambitieux. On devrait se donner comme objectif, ce que j'appellerais un objectif évolutif à long terme que, un jour on y arrivera, l'objectif zéro déchet, c'est plus populaire aux États-Unis, où on parle de **zero waste**. Il y a plusieurs entreprises qui sont presque rendues là, qui y tendent. Comme société, il y a plusieurs pays qui sont rendus à plus de 80% de diversion de l'élimination, je pense qu'on peut s'approcher tranquillement de cet objectif-là.

285

290

Dans les plans de gestion des matières résiduelles que j'ai vus dans les MRC de la région, on planifie que, jusqu'à 2008, on va réduire graduellement l'enfouissement ou on va augmenter graduellement le recyclage à 60% de ce qui va être recyclable. Et puis, c'est drôle, après 2008, les courbes s'aplatissent, on reste à 60% jusqu'à l'infini des temps. C'est comme si on arrêta le progrès en 2008 et puis qu'on se dit on a fait, on a accompli la mission, maintenant passons à autre chose.

295

Le 60%, ce n'est qu'un début et on ne peut accepter dans notre société que, dans 50 ans, le rythme des matières résiduelles générées augmente au rythme de 4.2% par année et le rythme de l'enfouissement de 3.2% par année parce que, ce qui se passe c'est que, dans 50 ans, on aura 70 000 000 de tonnes générées et 30 000 000 à enfouir, c'est inimaginable. Alors, il faut changer quelque chose, il faut le changer quand, dans 10 ans, dans 5 ans, maintenant? Nous plaidons qu'on se mette à changer quelque chose maintenant et qu'on gère l'offre d'enfouissement.

300

305

MME NICOLE BOULET:

Peut-être un complément. Vous dites le ministère du Développement durable a un rôle central là-dedans.

310

M. GILLES CÔTÉ:

Absolument.

315

MME NICOLE BOULET:

Actuellement, il y a une politique, est-ce que la politique incite, est-ce que vous iriez jusqu'à dire que ça prend une loi?

320

M. GILLES CÔTÉ:

Mais bien sûr, ça prend des lois et des règlements pour que tout le monde sache exactement comment opérer dans ce domaine-là. Il faut, en environnement, nous, et pas nécessairement seulement en gestion des matières résiduelles, mais dans plusieurs domaines de l'environnement, on compte disons beaucoup aujourd'hui sur la volonté des gens, les mesures volontaires, on en a un exemple dans l'actualité, hier, avec l'acceptation des manufacturiers d'automobiles et des gaz à effet de serre, où c'est un engagement volontaire avec le gouvernement fédéral. Oui, c'est nécessaire, mais il faut quand même qu'une loi existe, qu'il y ait une balise quelque part, qu'il y ait un règlement et qu'on puisse éventuellement dire que, après tous les efforts de bonne entente et de bonne volonté qu'on fait, on a quand même un frein réglementaire quelque part, un frein à l'immobilisme.

325

330

MME NICOLE BOULET:

335

Merci beaucoup, monsieur Côté.

M. GILLES CÔTÉ:

340

Merci.

MME NICOLE BOULET:

345

J'inviterais maintenant monsieur Gaston Hénault. Bonjour, monsieur Hénault.

M. GASTON HÉNAULT:

350

Bonjour madame, bonjour monsieur le Commissaire.

** Lecture du mémoire **

Merci de votre attention.

MME NICOLE BOULET:

355

Merci, monsieur Hénault.

M. JACQUES PELLETIER:

360

Monsieur Hénault, d'entrée de jeu, dans votre mémoire, vous dites que vous êtes un

citoyen de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

M. GASTON HÉNAULT:

365 Oui.

M. JACQUES PELLETIER:

370 On sait que la Municipalité n'a pas d'entente avec Dépôt Rive-Nord.

M. GASTON HÉNAULT:

Oui.

375 **M. JACQUES PELLETIER:**

Quel effet ça vous fait de savoir que votre municipalité n'a pas d'entente avec Dépôt Rive-Nord?

380 **M. GASTON HÉNAULT:**

C'est regrettable mais Dépôt Rive-Nord a une certaine mentalité. Quand je mentionne que **tu crois ou tu meurs**, c'est applicable, puis ça fait longtemps que, ça a toujours été leur mentalité, et puis qu'ils viennent à une entente...

385

Le meilleur exemple, dans la fin de semaine, dans les journaux, il y a eu des déclarations de Dépôt Rive-Nord qui ont tombé à bras raccourcis sur le maire de Sainte-Geneviève puis sur le maire de Lanoraie. Ce n'est pas avec ces actions-là qu'il va y avoir des bonnes négociations, puis des bonnes relations avec les deux municipalités puis avec les citoyens. Deux fois deux ça fait quatre.

390

Il me semble qu'ils devraient repenser leur façon de penser et puis de ne pas s'imaginer, parce qu'ils ont des millions et puis des milliards, que tout leur est permis. Ça a déjà existé mais là il y a des audiences publiques, le monde est plus informé et puis le monde se..., je constate ça, parce que ça fait longtemps, c'était décourageant, on était deux, trois, mais là je vois que le monde est de plus en plus informé et puis de plus en plus militant et puis il va falloir absolument qu'ils viennent à s'asseoir égal à égal avec le monde, pas se croire que tout est permis. Il va falloir qu'ils discutent et puis qu'un équilibre de force soit mis en place, parce que là ça n'avancera à rien, ça va être juste de la chicane, puis quand je dis qu'un monologue à la place d'un dialogue, ça rentre tout là-dedans.

400

M. JACQUES PELLETIER:

Donc, vous avez des aspirations d'attitudes plus conciliantes de la part du promoteur?

405

M. GASTON HÉNAULT:

410 Du tout. En fin de semaine, ils sortent ça dans les journaux, puis là ils disent qu'ils sont conciliants. Bien là là, il y a quelque chose qui ne va pas. Tu es conciliant ou bien donc tu fais accroire que tu es conciliant. Mais là, d'après moi, ils veulent faire accroire, ils ont envoyé une lettre à chaque municipalité qu'ils veulent négocier et puis, du même souffle, ils font une déclaration dans les journaux, fulgurante, tu sais, d'après eux autres, mais ça prouve, je ne sais pas s'ils sont bien conseillés, mais je suis sûr que ce n'est pas la manière.

415 **M. JACQUES PELLETIER:**

Ce n'est pas favorable à la bonne entente?

M. GASTON HÉNAULT:

420

Ah! absolument pas, absolument pas.

M. JACQUES PELLETIER:

425

Un peu plus loin, vous dites que vous craignez pour votre eau.

M. GASTON HÉNAULT:

430

Oui.

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que vous avez déjà fait analyser votre eau?

435

M. GASTON HÉNAULT:

440 Oui, le Ministère, j'ai fait des plaintes, j'ai écrit au ministre Mulcair et puis, suite à ça, le Ministère est venu chez nous, il a analysé mon eau et puis là mon eau est bonne, mais qu'est-ce que c'est qui me dit que, dans 6 mois, la nappe phréatique, ça se promène ça, est-ce que ça va prendre 6 mois, est-ce que ça va prendre un an, est-ce que c'est fait aujourd'hui? Je ne le sais pas. Moi, je ne la bois pas, je ne prends pas de chance, parce que je suis convaincu que, comme je le dis dans mon mémoire, que c'est une question de temps. Quand est-ce que ça va arriver? Il n'y a personne qui le sait.

445

M. JACQUES PELLETIER:

Si le projet était limité à la cellule 4, sans transfert de...

450

M. GASTON HÉNAULT:

Bien là, en partant, je suis contre la cellule 4.

455 **M. JACQUES PELLETIER:**

Bon.

M. GASTON HÉNAULT:

460

C'est sûr.

M. JACQUES PELLETIER:

465

Alors, ça ne changerait...

M. GASTON HÉNAULT:

470

Si c'était à la cellule 4? Je ne sais pas, je n'y ai jamais pensé, mais oui, parce qu'il faut un site d'enfouissement, mais même pas à la cellule 4 parce que ce n'est pas un lieu propice. Moi, j'ai eu connaissance, il y avait 5 lacs en arrière de chez nous, il y a de l'eau, il y a de l'eau, il y a de l'eau, il y a de l'eau, c'est effrayant, puis il y a, c'est la suite de la tourbière qui s'en vient vers Sainte-Geneviève, puis là, ils ont tout fait partir ça, mais la nappe phréatique est encore là. Ça fait que, dans la cellule 4, c'est la même chose, il y a de l'eau en masse, il y a de l'eau en masse. Ça fait que moi, je me dis, si j'étais à la place de la compagnie, j'envisagerais de trouver un autre site dans un endroit plus propice, peut-être que ça leur coûterait moins cher, puis ils auraient moins de contestation et puis de..., ce ne serait pas..., mais qu'ils ne s'établissent pas dans l'eau, c'est à peu près la pire place qui a été choisie dans les années 65, ça, à peu près.

480

M. JACQUES PELLETIER:

Donc, le fait de limiter l'enfouissement aux matières résiduelles des MRC de Joliette et de D'Autray, ça ne changerait pas votre opinion sur...

485

M. GASTON HÉNAULT:

490

Non non, les deux MRC, elles ont, il faudrait qu'elles envisagent de prendre leurs matières résiduelles entre leurs mains. Il y en a beaucoup qui font ça. Ce n'est pas nécessaire que ce soit une compagnie privée qui veut réaliser des millions. Moi, je me dis, ils ont fait des millions et puis ils vont faire des milliards, c'est payant. Je me demande tout le temps comment ça se fait que les MRC ne prennent pas ça en mains, les profits seraient répartis aux citoyens, puis ce serait aussi bien géré, c'est sûr, ce serait géré avec les citoyens, ça fait que ce serait envisageable que les..., il faudrait que les MRC réfléchissent à ça, faire des petits sites et puis, comme que la politique du gouvernement est supposée de s'aligner.

495

M. JACQUES PELLETIER:

Parlant de collaboration des citoyens, vous proposez la mise sur pied d'un comité de suivi.

500

M. GASTON HÉNAULT:

Oui.

505

M. JACQUES PELLETIER:

Comment vous verriez ça pour que ce soit efficace et peut-être autre chose qu'un comité qui émette des recommandations qui se perdent?

510

M. GASTON HÉNAULT:

D'après moi, les comités de suivi, il n'y en pas gros qui marchent vraiment. Il faudrait que le comité de suivi ait des pouvoirs, pas que le citoyen, moi, je me vois avec un comité de suivi, mais il faudrait que les citoyens aient des pouvoirs. Aient des pouvoirs de jusqu'à aller juridique.

515

Parce que là, comme vous avez posé la question hier, est-ce que nos propriétés sont dévaluées?

D'après moi, oui. Mais si un comité de suivi serait formé, je voudrais, sûrement que je voudrais être là, puis que je voudrais que le comité ait des pouvoirs. Parce que là, tout le monde qui a été questionné là-dessus accepte qu'il y a dévaluation. Les seuls gens qui n'acceptent pas qu'il y ait dévaluation c'est la compagnie. Puis, si j'étais dans le comité de suivi, puis que je présentais ça, puis que je n'ai aucun pouvoir, puis que moi je dise ma propriété est dévaluée, puis eux autres ils disent non, puis on pourrait jaser ad vitam aeternam, puis jase donc Arthur, puis ils s'en sacrent comme qu'ils se sont toujours à peu près fouté de toujours les citoyens. Ça fait qu'il faudrait que le comité de suivi ait des moyens financiers et puis, s'il y a un litige comme celui-là, que ce soit peut-être, pas peut-être, il faudrait que ce soit décidé par un juge. Qu'un juge puisse trancher à la

525

fin, à la fin de discussions et puis de conciliations, puis tout ça, au dernier recours, bien il faudrait que le comité de citoyens ait ce pouvoir-là. Je suis pas mal sûr que, pas juste à Saint-Thomas, que tous les comités de suivi, si on avait ça, puis si tous les comités de suivi, ils seraient même regroupés, ils pourraient échanger leurs informations, ils pourraient engager des gens compétents, comme un avocat, un spécialiste dans différents, ils pourraient tous se mettre ensemble, faire comme une confédération que, chapeauté par la province, avec différents comités de suivi, mais tout mettre ça ensemble, pour donner un véritable moyen aux citoyens, puis les informer, mais il faudrait que ça demeure toujours sur, contrôlé par les citoyens, jamais...

530

Et puis, il y a une autre chose, j'y ai pensé que vous me poseriez ça cette question-là. Le financement, il y a un fonds accessible à la fermeture, ce financement-là pourrait servir à financer les comités de suivi, puis ça va commencer à 1 000 000, ça va venir que, jusqu'à 20 000 000, puis ce montant-là aussi, il pourrait être confié aux comités de suivi, pour pouvoir s'en servir, pas juste que, s'ils ferment dans 30 ans, que ce soit accessible aux comités de suivi.

535

540

Je pense que, de cette façon-là, ça deviendrait sérieux. Ce ne serait pas des comités

bidons comme qu'il y a, que c'est la compagnie qui choisit le monde et puis, si ça ne fait pas ton affaire, ils vont jusqu'à aller, jusqu'à faire des menaces. Des menaces, oui, ça a été fait, ça m'a été fait à moi, dès que tu milites un petit peu trop, on te fait des..., on t'emmène en bornage, supposons, ça coûte 13 000\$ à un gars et puis, j'ai été obligé de céder 10 X 10. Ça fait que ça
545 là, des comités de suivi comme ça, il faudrait que ça arrête, puis que la compagnie aussi arrête de menacer les citoyens qui s'impliquent.

M. JACQUES PELLETIER:

550 Vous vous sentez menacé?

M. GASTON HÉNAULT:

Je l'ai été, à plusieurs reprises, surtout membre du Regroupement vert, Gaëtan Bayeur, le président, 50 000\$ de poursuite. Puis moi, bien, ils m'ont demandé un bornage chez nous, j'ai
555 été obligé de me défendre, j'ai perdu 10 X 10 carré, ça m'a coûté...

M. JACQUES PELLETIER:

560 Et vous avez l'impression que c'est associé à votre...

M. GASTON HÉNAULT:

Absolument, absolument. J'avais, un petit cas, j'avais un tas de fumier, j'ai deux chevaux, puis là je mettais mon fumier. Il y en avait une partie du tas de fumier qui était chez eux, ils ont 5
565 kilomètres, ça les fatiguait, tu sais. C'est parce que c'était Gaston Hénault, qui parle trop et puis qui s'oppose, ça fait que c'est ça, là ils m'ont fait déplacer mon tas de fumier. J'ai appelé un habitant qui était bien fier, mais c'est juste pour dire qu'il faudrait que la mentalité change et puis, en posant ces gestes-là, c'est sûr que ça fait peur aux autres, tu sais. Ce n'est pas tout le monde
570 qui va se mettre la tête sur le bûcher, je les comprends bien, et puis, parce que, dans mon cas, moi, ça m'a affecté un peu, mais c'était surtout mon épouse, j'ai été obligé de mettre un arpenteur même dehors. Ils envoyaient des arpenteurs chez nous et puis là, l'arpenteur était rendu dans mon garage, ça fait que là je l'ai sorti, tu sais, à un moment donné. Mais c'est tous des faits, ça, il faut que ça arrête.

575

M. JACQUES PELLETIER:

Avez-vous fait part de ces doléances-là à Dépôt Rive-Nord, leur avez-vous dit que ça vous affectait, que ça vous, que ça atténuait votre qualité de vie?

580

M. GASTON HÉNAULT:

Non, je n'ai pas cru bon parce que c'est en plein ça qu'ils voulaient, mais ils n'ont pas réussi à me faire taire et puis, d'après moi, moi j'aime mieux de mourir pauvre la tête haute
585 qu'avoir des millions et puis de ne pas être capable d'envisager personne.

M. JACQUES PELLETIER:

Merci, monsieur Hénault.

590 **M. GASTON HÉNAULT:**

O.k.

MME NICOLE BOULET:

595

Monsieur Hénault, j'aurais peut-être deux petites questions. Vous parlez de la résidence qui est située au 420 Rang Sainte-Philomène, est-ce que vous savez ce que la propriétaire de cette résidence-là souhaiterait qu'il se passe dans..., vous dites qu'il y a énormément de bruit, que ce n'est pas vivable, alors, est-ce qu'elle a exprimé...

600

M. GASTON HÉNAULT:

Madame Hall, oui, c'est une personne qui est attachée à ça, c'est une maison qui a été cédée de parents à elle, bon, en tout cas, ça a, et puis elle est très attachée, puis elle ne veut pas partir de là, elle ne veut pas partir de là, qu'est-ce que c'est qu'elle accepterait? Moi, je suggère, et puis elle aussi, que le trafic arrête de passer là, ça n'a pas été fait pour ça. Ça n'a pas été fait, ou que le ministère du Transport fasse des sorties et puis qu'il empêche de passer les camions dans le Rang Sainte-Philomène, surtout à cet endroit-là, c'est effrayant. Ça n'a pas été fait pour ça.

610

Quand le site a commencé, dans les années 65, c'était juste un petit tas, c'était pour la Municipalité, puis ils sacraient le feu là-dedans et puis tout ça, c'était déjà incommodant parce qu'il y avait des..., c'était tout en terre dans ce temps-là, et puis là, depuis ce temps-là, on dirait que ça n'a jamais fatigué personne, à part d'eux autres. Mais qu'est-ce qu'elle accepterait? Ça se résume en peu de mots, elle accepterait d'avoir la paix, tu sais, à un moment donné, soit que les camions ne passent plus là, interdits là, les véhicules lourds, ou soit que le ministère des Transports fasse des sorties pour les camions directement ou détourne le trafic sur les routes qui sont adéquates à ça.

615

620 **MME NICOLE BOULET:**

Écoutez, je fais une hypothèse, je ne connais pas du tout la grandeur de sa propriété, est-ce que, bon, dans l'éventualité où on ne peut pas arrêter le transport où sa résidence est là, est-ce que, d'après vous, ce serait envisageable de la relocaliser sur le terrain, mais à un endroit plus propice?

625

M. GASTON HÉNAULT:

Oui. Oui, ça, elle l'a déjà demandé je crois, de faire reculer sa maison assez loin.

630

MME NICOLE BOULET:

Est-ce qu'elle a eu des réponses là-dessus?

635 **M. GASTON HÉNAULT:**

Elle a eu des réponses qu'il n'en était pas question, de la Municipalité, du temps.

MME NICOLE BOULET:

640

O.k.

M. GASTON HÉNAULT:

645

Ça là, ils s'opposaient farouchement à ça, que la Municipalité n'avait pas d'affaire à payer ça, puis c'était, ça allait même jusqu'à c'était à elle de ne pas s'installer là, à peu près comme ça a été dit de tous les citoyens. Moi, c'était à moi de ne pas m'installer là, tu sais. Ça fait que c'était toutes des réponses comme ça, mais je suis persuadé que, si on lui offrait ça, je suis persuadé qu'elle regarderait ça, toujours, oui.

650

MME NICOLE BOULET:

O.k. Vous faites une autre proposition, c'est-à-dire que vous dites qu'il faudrait envisager l'installation de l'aqueduc dans les trois rangs concernés.

655

M. GASTON HÉNAULT:

Oui.

660

MME NICOLE BOULET:

Selon vous, les coûts de l'installation de l'aqueduc devraient être assumés par qui?

M. GASTON HÉNAULT:

665

Moi, j'ai été à la Municipalité plusieurs fois, puis mon discours était: **On veut avoir les mêmes subventions que tout le monde a eues.** Lorsqu'on a installé l'aqueduc, il y avait, je pense que c'est le tiers fédéral, le tiers provincial, puis là il paraît que ça n'existe plus ces subventions-là, puis le tiers des citoyens, puis ça ne coûterait pas si cher que ça, mettre ça sur 25 ans. Il n'y a personne qui demande la charité là-dedans, ce serait d'avoir la justice, les mêmes montants que les autres rangs et puis tout partout ont eu, on est les seuls qui n'ont pas profité de ça. Puis, dans le fond, moi j'ai payé pour ça, parce que j'ai travaillé tout le temps de ma vie et puis, quand ils donnent des subventions provinciales, c'est mes impôts, ça, puis fédéral, c'est mes impôts. Ça fait que ce ne serait que justice et puis, surtout dans un cas comme ça, il me semble qu'il faudrait regarder ça avec des yeux de justice un peu. Il n'y a personne qui demande

675

la charité et puis s'il y a, moi je calcule que, si on avait l'aqueduc chez nous, ça ferait remonter ma propriété un peu. Parce que là, tu viens pour vendre ça, tu es près d'un site d'enfouissement, puis tu n'as pas même de l'eau potable, tu n'es pas sûr, tu sais. Ça fait que là, à un moment donné, la dévaluation de ma maison, elle en prend un coup. Ça fait que, en fin de compte, moi, ce n'est peut-être pas le calcul de tout le monde, mais je calcule que je ne serais pas si repardant que ça, si je viens qu'à vendre mon affaire, avec l'aqueduc, ça se vend plus cher, ça fait que...

MME NICOLE BOULET:

Peut-être une dernière question. Hier, on a parlé beaucoup des odeurs, j'aimerais peut-être vous entendre sur cette question-là, est-ce que vous, les odeurs, vous les sentez, est-ce que ça vous affecte?

M. GASTON HÉNAULT:

Hier soir j'étais ici, ça a fini assez tard, je suis arrivé chez nous il était 23H30, 23H40, puis là ça sentait pas à peu près. C'était le soir, c'est ça. Mais quand, chez nous ou bien donc aux alentours, qu'on sort le soir, c'est régulier. Puis le jour, ça dépend où est-ce qui sont les vents et puis, quand il vente, c'est moins pire, c'est sûr, mais les odeurs n'ont pas été, n'ont jamais diminué, elles ont toujours augmenté.

MME NICOLE BOULET:

Merci beaucoup, monsieur Hénault.

M. JACQUES PELLETIER:

Merci.

MME NICOLE BOULET:

J'inviterais maintenant le Conseil central des syndicaux nationaux de Lanaudière, monsieur Marc Corriveau. Bonjour, monsieur Corriveau.

M. MARC CORRIVEAU:

Bonjour madame la Présidente.

**** Lecture du mémoire ****

On vous a fourni juste avant la séance, madame la Présidente, le petit guide que la CSN a fait et qu'elle forme les travailleuses et les travailleurs.

**** Suite de la lecture du mémoire ****

... à Saint-Thomas. Il y a eu une erreur, une coquille ici.

**** Suite de la lecture du mémoire ****

725 C'est la présentation de notre groupe.

Comme remarques et questions, la première question:

**** Suite de la lecture du mémoire ****

730

Le Conseil central de Lanaudière croit sincèrement que ses objectifs vont être atteints si l'ensemble des plans de gestion des matières résiduelles de Lanaudière et de la CMM sont mis en application et puis, pour vous convaincre, on a joint, à ce sujet, une lettre de la MRC de Joliette où est-ce qu'on peut lire, au cinquième paragraphe, à titre d'exemple, c'est une lettre qui a été fourni par la MRC le 20 décembre 2004 suite à une demande de suivi, parce qu'on faisait des implications.

735

À titre d'exemple, pour les mois de juin à octobre, le tonnage des matières récupérées pour la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est passé de 242.84 tonnes en 2003, à 417.83 tonnes en 2004, soit une augmentation de plus de 40%, et le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Joliette n'est pas totalement en application. C'est déjà juste, tout le système qui a été mis en place, déjà démontre des résultats...

740

**** Suite de la lecture du mémoire ****

745

Le million de tonnes c'est l'ensemble des deux moins qu'est-ce qui vient de la région. On ne se chicanera pas sur les 600 000 tonnes, mais c'est un million et plus.

**** Suite de la lecture du mémoire ****

750

... **Loi sur la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008**, encore une autre coquille.

**** Suite de la lecture du mémoire ****

755

À la suite duquel nous faisons aussi certaines recommandations qu'on croit qui devraient s'appliquer à tous les lieux d'enfouissement sanitaire. La première recommandation c'est:

**** Suite de la lecture du mémoire ****

760

Et, ici, on ne dit pas que le groupe Dépôt Rive-Nord ne le fait pas, on parle pour l'ensemble.

Puis une troisième recommandation c'est une étude hydrologique.

765

**** Suite de la lecture du mémoire ****

Merci, madame la Présidente.

770 **MME NICOLE BOULET:**

Monsieur Corriveau, je reviens sur les 3 recommandations que vous faites et certains propos que vous tenez dans votre mémoire, et je constate que vous donnez beaucoup de, en fait, vous comptez beaucoup sur le ministère du Développement durable pour initier toutes sortes de choses.

775

M. MARC CORRIVEAU:

Pas initier beaucoup de choses.

780

MME NICOLE BOULET:

Bien, en fait, que ce soit eux qui choisissent les gens qui vont gérer les sites d'enfouissement, la valorisation des biogaz, des études hydrologiques; est-ce que c'est la seule approche, selon vous, qui pourrait être valable?

785

M. MARC CORRIVEAU:

Non.

790

MME NICOLE BOULET:

Est-ce qu'il n'y a pas d'autres façons de voir les choses?

795

M. MARC CORRIVEAU:

Là, il faut faire attention. La première recommandation qui devrait être pour l'ensemble des lieux d'enfouissement sanitaire. On ne dit pas que le Ministère devrait prendre en charge. Ici, on dit que le Ministère devrait prendre en charge la détermination des lieux d'enfouissement.

800

Dans la MRC de la Matawinie, v'là une dizaine d'années, ils avaient fait faire des études pour savoir où est-ce qu'ils pourraient établir, dans les meilleures conditions, des sites d'enfouissement sanitaire, et cela, ça a été fait par une MRC et on sait que, lorsque les MRC font ça, il y a toutes sortes de pressions politiques de chacune des municipalités.

805

Dans l'exemple qu'il y a ici, et les remarques qui ont été faites déjà, parce que les audiences du BAPE ont commencé le 7 mars 2005, le débat sur le lieu d'enfouissement a commencé bien avant ça, et ça a été rapporté fréquemment et, encore aujourd'hui, il y a monsieur Hénault, avant moi, comme citoyen, qui disait que ce n'est pas le site idéal. Dans le sable, quand même qu'on rajoute des murs de bentonite, qu'on... À ce niveau-là, si le ministère

810

de l'Environnement faisait des études et dire, géologiquement, pour l'enfouissement, tel site ou tel site ou tel site est le plus favorable, bon, ce serait un premier point. C'est juste ça qu'on demande du ministère de l'Environnement. Il faut re...

815 **MME NICOLE BOULET:**

Je m'excuse, vous dites c'est juste ça, mais est-ce que vous pensez, l'importance de ces évaluations-là pour le ministère de l'Environnement, de choisir dans chaque région ou dans chacun des endroits la place, il faut qu'il fasse des études pour ça. Elles sont où les ressources pour réaliser une telle façon de faire?

820

M. MARC CORRIVEAU:

Madame, de poser la question, elles sont où les ressources? Elles sont au Ministère. Quand le ministre Mulcair dit en public: **Nous avons diminué le budget et nous faisons plus avec moins**, et que c'est écrit dans les journaux, pour l'ensemble des Québécois c'est un non-sens.

825

Si l'environnement n'a pas plus d'importance que cela, elles sont où les ressources? À partir de ce moment-là, si le Ministère a comme principe elles sont où les ressources, je vais me fier aux études des promoteurs. Nous venons de tomber dans un système qui mérite d'être enfoui. C'est là la question, et on ne parle pas ici de faire l'exploitation.

830

L'exploitation, et le premier intervenant après-midi l'a dit, le promoteur, comme exploitant, il a des connaissances, il a des capacités. On ne lui enlève pas ça. On dit que ses connaissances et ses capacités ne devraient pas être utilisées dans une terre de sable, à travers de 2 nappes phréatiques et de creuser 90 pieds d'épais et de mettre un petit mur de bentonite. C'est ça qu'on dit. On ne dit pas qu'on veut qu'il arrête de faire qu'est-ce qu'il connaît, on dit que ça ne devrait pas être fait dans ce milieu-là, pour plein de raisons.

835

840

Et, dans notre mémoire, on dit que ça ne devrait pas être prévu sur une aussi grande échelle, en plus, parce que les besoins pour les 25 prochaines années ne seront pas là, parce qu'il y a une prise de conscience de l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec, que ce soit comme simple citoyen ou comme industriel ou comme patron d'entreprise, qu'il va falloir voir à vider notre poubelle de déchets, puis on appelle ça matières résiduelles, et qu'on prend conscience que l'ensemble des matières résiduelles a une deuxième et troisième vie, puis qu'il y a une économie à l'intérieur de ça. Ça fait que les besoins ne seront pas là. Puis des grandes villes comme Toronto qui disent d'ici 2010, il va falloir avoir à gérer, c'est une prise de conscience qui se fait. Il y a une évolution exponentielle à ce niveau-là.

845

850

MME NICOLE BOULET:

Ce que vous dites dans le fond c'est que le Ministère se donne les moyens d'atteindre les objectifs qu'il veut réaliser, c'est ça?

855

M. MARC CORRIVEAU:

Effectivement. Théoriquement, les élus politiques ont une obligation de résultat.

860 **MME NICOLE BOULET:**

O.k.

M. MARC CORRIVEAU:

865

Le Ministère a mis, de longue date, ce n'est pas ce gouvernement-là, une politique, une **Loi sur la politique québécoise de la gestion des matières résiduelles** et, dans certaines décisions qu'il prend, il encharge tout le monde qui travaille sous ses ordres, pour venir à bout d'atteindre cela.

870

MME NICOLE BOULET:

Vous me parlez de la ville de Toronto, est-ce que vous êtes en mesure de nous dire, vous dites qu'ils vont prendre les dispositions pour traiter 100% des matières résiduelles, des déchets, d'ici 2010; est-ce que vous avez plus d'information sur cette...?

875

M. MARC CORRIVEAU:

Bien, à l'heure actuelle, la Ville de Toronto élimine l'ensemble des déchets qui doivent être éliminés définitivement dans l'état du Michigan, à 5 heures de route de la ville de Toronto. Il y a une grosse campagne qui se fait dans le Michigan pour arrêter de s'appeler la **poubelle de Toronto**. Et, avant qu'ils prennent les contrats avec le Michigan, ils avaient essayé d'aller dans le grand, quasi dans le Grand nord québécois, pas tout à fait dans le Grand nord, à hauteur de Timmins, pour se servir d'anciennes mines pour enfouir leurs déchets, et la critique populaire a fait qu'ils n'ont pas réalisé ça.

880

885

Ils ont certaines problématiques, c'est la plus grande ville du Canada et, en fonction de ça, ils ont mis les bouchées doubles sur la question des bacs de matières compostables, des bacs de recyclage et des déchets à éliminer définitivement, et ils font des..., à ce niveau-là, je n'ai pas travaillé sur ce dossier-là, c'est qu'est-ce que même les journaux et la télévision mettent d'avant sur des dispositions que la ville de Toronto prend. Ça signifie qu'il y a un ensemble de prise de conscience des citoyennes et des citoyens, à tous égards, même le citoyen et la citoyenne qui est élu politique commence à prendre conscience différemment qu'il faut faire les choses différemment.

890

895

M. JACQUES PELLETIER:

À votre mémoire, à la page 8, lorsque vous vous interrogez sur les garanties de protection de la qualité de l'eau, vous soulignez différents problèmes, soit d'identification ou de correction, lorsqu'il y aura eu des problèmes soulevés, pourtant le promoteur s'est engagé à de

900

nombreuses choses dans la garantie de l'eau potable par exemple, allant même jusqu'à construire des aqueducs si c'était nécessaire et à faire en sorte que chacun, agriculteur ou pas, ne manque pas d'eau potable...

905 **M. MARC CORRIVEAU:**

Voyez-vous, monsieur Pelletier, du moment qu'un promoteur s'engage à amener des mesures palliatives s'il y a contamination, c'est que lui-même, dans sa conscience interne, ne sait qu'il ne peut pas garantir à 100% qu'il n'y aura pas pollution de l'eau.

910

Du moment qu'on promet à un jeune qui commence à essayer de faire du **bicycle**, ce n'est pas grave, on va lui acheter des béquilles puis on va signer son plâtre s'il arrive un problème, on n'est pas sûr qu'il ne tombera pas, si on lui ôte ses petites roues. C'est exactement ça que le promoteur a dit. Nous sommes des sorciers à ce niveau-là, puis on essaie quelque chose, puis si on manque notre coup, on apportera un correctif. Le correctif, il va être là pour des centaines d'années, pour ne pas dire des millénaires.

915

Regardez le dernier rapport de l'UNESCO sur l'environnement quand on parle de la contamination de l'eau, c'est une des grandes problématiques à travers le monde. Ici, le promoteur dit s'il y avait contamination, mais s'il y a contamination, je vais être obligé d'aller chercher mon eau où, d'établir une source puis un aqueduc à partir des barrages de tête de la rivière L'Assomption à la place de les prendre en bas de la rivière L'Assomption? Ce ne sera pas les barrages de tête de la rivière La Chaloupe, c'est des petits ruisseaux. Le Fleuve Saint-Laurent? Les barrages de tête sont en Ontario, puis les Américains commencent déjà à vouloir les exploiter. Ça fait que, s'il y a contamination de l'eau qu'il y a là, ce ne sera pas juste l'eau. Le premier coup, ça va être l'eau, pour le premier citoyen, comme monsieur Hénault parlait. Le deuxième coup, ça va être l'eau pour le citoyen à 10 kilomètres. Et, à ce niveau-là, lors des audiences du 7 au 10, quand on a terminé au 10, c'est l'exemple que j'ai amené aux gens du ministère de l'Environnement, Shannon près de Québec. Quatre ans avant, ils avaient été avisés, par des experts, qu'il y avait un panache de contamination. On ne savait pas quoi faire, ils ont continué le panache, les 800 habitations de Shannon sont obligées à l'aqueduc public. Ils prennent l'eau à des kilomètres et puis ils la ramènent dans des tuyaux, quand, 4 ans avant, il y avait de l'eau qui était potable.

920

925

930

935

Effectivement, quand on parle de l'expertise de l'entreprise, Dépôt Rive-Nord, dans l'exemple d'un panache de contamination comme ils ont eu à Shannon, s'ils reculaient de 10 ans en arrière, ils diraient peut-être aux mêmes spécialistes: **Venez faire un mur de bentonite, on va arrêter le panache de contamination**, on aurait peut-être sauvé 800 puits. Mais là c'est 800 puits, puis dans 10 ans d'ici, ça va être rendu dans la rivière, on va changer la source d'approvisionnement de rivière parce qu'elle va être trop contaminée.

940

L'Achigan a été une secousse qu'ils ne pouvaient pas prendre l'eau pour leur traitement d'eau dans la rivière de L'Achigan parce qu'il y avait trop d'azote, à cause des porcheries, puis qu'ils ne sont pas capables d'ôter l'azote, elle est contaminée. Elle est contaminée pas juste pour les gens qui entouraient la rivière L'Achigan, elle était contaminée pour la municipalité. Ils se sont détournés, ils vont prendre dans la rivière L'Assomption avant qu'elle se jette là puis, rendu à

945

Repentigny, bien elle est assez diluée avec l'eau de la rivière L'Assomption et de la rivière Ouareau, qu'ils la reprennent, puis ils la font boire au monde. C'est ça. C'est ça la contamination de l'eau. C'est mondial, puis c'est irréversible dans certains cas.

950 **M. JACQUES PELLETIER:**

J'aurais une deuxième question. À l'entrée de votre mémoire, vous justifiez un peu votre rôle et votre prise de position d'aujourd'hui en disant que vous êtes engagé depuis longtemps, et de longue date, dans de nombreux organismes qui ont comme intérêt premier la protection et la
955 défense de l'environnement. Vous mentionnez également que vous êtes membre du comité d'observation du suivi environnemental de Lanaudière.

M. MARC CORRIVEAU:

960 Effectivement.

M. JACQUES PELLETIER:

Je me souviens avoir lu, dans la nombreuse documentation qui a été déposée à la
965 Commission, que plusieurs comités de ce comité d'observation COSE Lanaudière étaient en place, mais il y en avait un qui fonctionnait plus ou moins bien, soit celui de...

M. MARC CORRIVEAU:

970 Celui de?

M. JACQUES PELLETIER:

975 Celui de EBI.

M. MARC CORRIVEAU:

Bon, il faut faire attention. Cette question-là, je devrai répondre à ça ce soir, troisième
980 intervenant, parce que COSE Lanaudière a déposé sur la question des comités de vigilance et COSE Lanaudière ne se prononce pas sur la pertinence ou non du lieu d'enfouissement. Ce serait de devancer un petit peu la question. Et, dans le mémoire, on ne dit pas que celui de EBI fonctionne plus ou moins, parce qu'il faut faire attention, dans le mémoire, le principal comité de vigilance d'un lieu d'enfouissement, c'est le comité de vigilance de Lachenaie qui est présenté dans l'étude et qui a servi.

985

Ce n'était pas un comité de vigilance, avec le Groupe EBI, c'était un comité de concertation qui a été mis en place en 99 et qui a cessé ses activités dans le début de 2001. Ce n'était pas tout à fait un comité de vigilance, c'était un comité de concertation, il y avait effectivement plusieurs citoyens qui en faisaient partie.

990

Il y avait des représentants de Saint-Thomas, de la MRC de Joliette, MRC de D'Autray, il y avait un représentant municipal, mais je ne me rappelle pas si c'est Sainte-Geneviève ou Berthier qui en avait un, et plusieurs problématiques ont été discutées lors de ce comité-là, mais comme j'ai déjà dit à certaines occasions devant d'autres tribunes, le pourquoi que ça a cessé c'est parce que les citoyens qui participaient à ce comité-là arrivaient avec leur perception et l'entreprise donnait des réponse d'ordre technique.

Un exemple de réponse d'ordre technique, quand vous questionnez sur la dévaluation des maisons qui sont près du site, l'entreprise vous répond honnêtement **elles ne sont pas dévaluées**. Et, techniquement, elle a raison. Quand les gens mettent leur maison à vendre puis qu'ils ne trouvent pas vendeur, l'entreprise les achète et, de ce que j'ai parlé avec les citoyens, il y a plusieurs citoyens qui ont été achetés par l'entreprise, ils ont eu un juste prix qui dépassait l'évaluation municipale et qui dépassait, qui était un prix négociable. Donc, l'entreprise, techniquement, a raison de dire qu'il n'y a pas dévaluation, puisqu'elle les achète à des prix honnêtes.

Où est-ce qu'il y a, dans l'ensemble des gens qui veulent rester là, qu'il y a dévaluation, c'est que c'est obligé d'être l'entreprise qui les achète parce qu'il n'y a pas d'autres acheteurs. Et ça c'est la question entre la perception et l'aviseur légal qui va vous dire, techniquement, l'entreprise va arriver avec des documents.

On a eu le même type de débat avec la question de la pollution, puis même, le comité de concertation avait demandé l'aide du ministère de l'Environnement, qui est venu avec le TAGAQ, une affaire que tu peux croire qu'ils pourraient analyser tout ce qui se passe sur la Lune, qui ont établi plein de rapports et puis qu'il n'y a pas de contamination comme telle, ce n'est pas dangereux pour la santé. Mais les représentants du département de santé publique l'ont bien dit, une incommodation continue affecte la santé. Le ministère de l'Environnement donnait des réponses sur des particules par million de telle chose, ça c'est une réponse technique qu'on donne. L'entreprise, c'est vrai qu'est-ce qu'elle dit. La perception du citoyen, ce n'est pas ça.

Sur ce comité-là, vous demandiez à monsieur Hénault, pour la question de la dame qui reste à la croisée des 3 chemins, elle était sur le comité, elle parlait de la problématique du bruit, elle parlait... On a fait des demandes conjointes, l'entreprise, les représentants sont ici, ils peuvent vous convaincre, on a fait une demande conjointe, le comité de concertation, au ministère des Transports pour qu'il y ait une entrée en provenant de Trois-Rivières sur l'autoroute, et une sortie, pour sortir de l'autoroute et, en même temps, une entrée pour retourner à Montréal, sans passer devant la maison de cette dame-là qui pourrait, qui aurait pu être éloignée, parce qu'il y a une petite zone. Le ministère des Transports a dit: **Non, nos plans sont faits pour les 20 prochaines années, puis vous n'êtes pas là**. Ce n'est pas qu'il n'y a pas eu du travail, on ne nie pas ça, on fait remarquer, comme table de concertation, l'énorme différence qu'il y a entre une perception et une réponse d'ordre technique.

Sur la perception qu'il y a danger pour l'eau, on nous répond, comme vous avez répondu, monsieur Pelletier, l'entreprise s'engage à mettre des moyens palliatifs, à aider à la réalisation d'un aqueduc. Ça n'enlève pas la contamination que les gens ont peur. Ça n'enlève pas le

phénomène que, en face où est-ce que monsieur Hénault réside présentement, quand j'étais petit garçon, puis qu'il n'y avait pas toute l'agriculture, il n'y a pas juste les dépotoirs qui contaminent, qu'on se baignait dans la rivière La Chaloupe, et puis il y a une autre personne ici dans la salle qui est une des personnes qui m'a montré à nager, qui se baignait là. On se baignait. Le monde
1040 partait de Berthierville et avaient des chalets dans le Rang des Cascades et Sainte-Philomène, puis on se baignait dans la rivière La Chaloupe. Il n'y en a plus ni l'un ni l'autre qui irait se baigner là, pas juste à cause du dépotoir, parce qu'il y a eu contamination par plein de produits.

Donc, on ne peut pas prendre le risque qu'il y en ait un autre de plus qui s'ajoute, puis le
1045 risque est réel, puisqu'on pense déjà à des moyens palliatifs, s'il y avait contamination.

M. JACQUES PELLETIER:

Merci.

MME NICOLE BOULET:

Monsieur Corriveau, dans votre mémoire, à la page 5, quand vous avez des questions à l'égard du projet, dans votre première question, à la fin, vous dites que **les besoins d'enfouissement d'élimination définitive des municipalités de Lanaudière et de la CMM ne seront pas de 440 000 tonnes mais d'environ 176 000 tonnes annuellement.** Ce que j'aimerais savoir c'est est-ce que vous avez tenu compte de la croissance de la démographie et de l'augmentation du taux de génération de matières résiduelles dans cette évaluation-là?
1055

M. MARC CORRIVEAU:

Bon, dans le plan de gestion, quand on parle de la MRC de Joliette et de D'Autray, principalement, pour les 220 premiers mille tonnes.

MME NICOLE BOULET:

Oui.

M. MARC CORRIVEAU:

Il n'y a pas une croissance démographique assez marquée pour influencer sur les déchets, et l'ensemble des moyens mis en oeuvre pour la récupération devaient compenser pour cela.
1070

Pour la question de la CMM, et là, quand je dis 176 000 tonnes, c'est 440, on élimine 60% qu'on vient à bout de sortir de nos poubelles, dans l'ensemble, on devrait arriver à 176 000 tonnes. Mais pour la question de la CMM, ça ne devrait être que transitoire. On parle de quelques années parce que, s'ils mettent vraiment la politique en place sur la **politique québécoise de la gestion des matières résiduelles**, dans quelques années d'ici il n'y a plus
1075
1080 raison que la CMM envoie une tonne de déchets, qu'elle l'ait été ou non, elle ne devrait plus les

envoyer à l'extérieur. Ça fait que là, on serait de beaucoup inférieur au 176 000 tonnes. Le 176 000 tonnes, c'est les déchets domestiques.

1085 On ne parle pas de l'industriel. On est conscient que, au niveau industriel, le départ est
 moins rapide pour la prise en conscience, bien qu'il s'en réalise dans plusieurs entreprises, puis
 j'ai des documents là-dessus, de grosses entreprises qui sont plus sensibles à ça, puis qui s'en
 vont ISO, c'est ISO 14000 l'environnement, une affaire de même, et qu'il y a beaucoup de choses
 qui se font. C'est pour ça qu'on peut se permettre de croire que, oui, on va atteindre les résultats,
 quand même que ce ne serait pas en 2008, 2010, 2012, ce n'est pas dans 25 ans ça, madame la
 1090 Présidente. On parle dans 5 ans d'ici, même au niveau des entreprises.

Et, à ce niveau-là, c'est pour ça que je vous parle, on est quand même 264 000 membres
 CSN et les autres organisations syndicales aussi prennent ça en compte, puis on a un guide de
 rédigé, carrément, où est-ce qu'on parle aux travailleurs et aux travailleuses. Ça ne peut pas
 1095 rester inactif ce mouvement-là, ça augmente de plus en plus. Il faut même dire, madame la
 Présidente, que même les audiences du BAPE, en regard de l'ensemble des dépotoirs, permet
 une prise de conscience de l'ensemble des citoyens et des citoyennes sur la question de la
 gestion des déchets.

1100 **MME NICOLE BOULET:**

Une dernière question, à la page 10 de votre mémoire, vous parlez de questions
 économiques, en fait, vous parlez du développement touristique, de la Réserve mondiale de la
 biosphère, donc, qui est reconnue, tout ça, est-ce que vous avez, vous dites, en fait, que vous
 1105 vous interrogez si la présence de deux mégas dépotoirs n'aura pas une incidence sur ça, est-ce
 que vous avez des données sur l'importance économique du développement touristique dans la
 région et de la présence de la Réserve de biodiversité? Est-ce que c'est quelque chose qui est
 dans un essor continu?

1110 **M. MARC CORRIVEAU:**

Non, je ne peux pas dire que j'ai des chiffres à ce niveau-là, sur la question touristique,
 c'est un constat, quand on était plus jeune, que ce soit Lanoraie, Berthier D'Autray, et même on
 disait Cascades, il y avait plein de chalets qui étaient là, on sait qu'il y en a qui sont..., mais on n'a
 1115 plus cette espèce de développement touristique-là de v'là 20 ans, ça n'existe plus pour cette
 partie-là de la région. Et même, on sent la même chose dans la région près de Repentigny,
 Saint-Sulpice, Lavaltrie, c'est un constat. On ne semble pas être capable de faire de projet de
 développement touristique dans cette partie-là et puis, comme par hasard, c'est une ligne qui est
 entre deux dépotoirs qui ne sont pas à 50 kilomètres l'un de l'autre. Et que, plus qu'on en parle,
 1120 c'est vrai qu'il y a des gens qui en prennent plus conscience, monsieur Hénault le disait, ils
 étaient 2, 3, au début, il y a de plus en plus de monde, mais ça a un effet négatif aussi. Il y a du
 monde qui se battent contre ça, mais il y a du monde qui se disent oup! on n'y ira pas.

Comme exemple, ma mère a vendu la maison paternelle v'là 6 ans, c'est une personne
 1125 des Îles-de-la-Madeleine qui l'a achetée et ça fait 2 ans qu'il parle de s'en aller parce qu'il est à 3

1130 kilomètres et demie du dépotoir, puis qu'il m'a toujours dit: **Si j'avais su que j'étais si proche du dépotoir**, puis on ne peut pas parler de ça, de vice caché quand même, il dit **jamais que j'aurais acheté cette propriété**. Et ça, c'est une réalité, et cette personne-là est venue assister un soir aux audiences, puis il y a une dame qui est ici avec moi à l'arrière, qui l'a entendu elle aussi de ses oreilles, puis elle a resté surprise. Ça fait que ça, c'est une réalité.

MME NICOLE BOULET:

1135 Je vous remercie beaucoup, monsieur Corriveau.

M. MARC CORRIVEAU:

Merci.

1140 **MME NICOLE BOULET:**

On va prendre une pause d'une douzaine de minutes et on va revenir par la suite.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1145 _____

REPRISE DE LA SÉANCE

MME NICOLE BOULET:

1150 J'inviterais monsieur André Hénault de la MRC de Joliette. Bonjour, monsieur Hénault.

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1155 Bonjour, madame. Alors, je voudrais d'abord remercier quelqu'un qui m'a cédé sa place, je suis un peu perturbé puisqu'on est présentement dans notre plan des mesures d'urgence et qu'on est en train d'évacuer un quartier de notre municipalité, donc, je remercie celui qui m'a permis de passer, pour retourner à l'eau.

MME NICOLE BOULET:

1160 Alors, allez-y, on vous écoute.

1165 **M. ANDRÉ HÉNAULT:**

Alors, on vous présente le mémoire suivant.

**** Lecture du mémoire ****

1170

Ce comité-là existe, en fait, travaille depuis cette année-là.

**** Suite de la lecture du mémoire ****

1175 **MME NICOLE BOULET:**

Merci beaucoup. Peut-être avant de commencer les questions, je pense que vous devez nous remettre une résolution de la MRC concernant le dépôt de ce mémoire à la Commission, je présume que nous allons avoir cette résolution dans les prochains jours.

1180

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Bien sûr.

1185 **MME NICOLE BOULET:**

Parfait. Alors, peut-être comme première question, vous faites part dans votre mémoire que vous étiez préoccupé que la MRC de D'Autray ait les mêmes avantages que la MRC de Joliette. Par contre, les citoyens, lors de la première partie de l'audience, et hier soir, sont venus nous dire que la MRC de D'Autray était celle qui vivait le plus les impacts du site d'enfouissement sanitaire, plus, en tout cas, que la MRC de Joliette.

1190

Vous êtes deux MRC voisines et quelle est votre attitude face à cette réalité-là?

1195 **M. ANDRÉ HÉNAULT:**

Bien, il est évident que, on est voisin et qu'on est, effectivement, lié un peu par le site, puisque le site est sur les deux territoires, chevauche les deux territoires.

1200

Il y a eu, au fil des ans, beaucoup de rencontres entre la MRC de D'Autray et la MRC de Joliette. J'ai encore ici des ordres du jour qui datent de février 2000, 2001, où on rencontrait la MRC de D'Autray et on regardait l'état de situation, la possibilité de mettre en place une collaboration inter-MRC et caetera.

1205

Donc, on a eu plusieurs rencontres avec les intervenants politiques de la MRC de D'Autray et, au fil des ans, bien ce qui s'est fait c'est que la philosophie des élus de chacune des deux MRC, qui était au départ semblable, s'est mise un peu à se diversifier et les prises de position ont fait en sorte que la MRC de D'Autray s'est distancée de la position adoptée par la MRC de Joliette. Mais on a toujours voulu, au fil des ans, tenté de faire en sorte que ce soit acceptable pour les deux MRC.

1210

MME NICOLE BOULET:

D'accord.

1215

M. JACQUES PELLETIER:

Vous faites allusion, à la page 3 de votre mémoire, au pouvoir limité de la MRC de Joliette d'interdire l'importation de déchets provenant de l'extérieur.

1220

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Oui.

1225

M. JACQUES PELLETIER:

En quoi vous avez des pouvoirs plus limités que la MRC de D'Autray?

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1230

C'est parce qu'on a, quand vous regardez le projet de loi 90, qui a été adopté, c'était la loi modifiant sur la qualité de l'environnement et les autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles, on dit: **Dans l'élaboration de son plan de gestion, une communauté ou une municipalité régionale doit tenir compte des besoins en capacité d'élimination des matières résiduelles, de toute autre communauté urbaine ou municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan.**

1235

Donc, nous, on disait effectivement, on veut tenir compte aussi de l'élimination qui se fait dans Lanaudière et on tient compte aussi de l'élimination qui se fait présentement dans le site, puisque la loi prévoit qu'on doit en tenir compte, et ça, c'est la loi que je vous ai citée.

1240

C'est à partir de ces données-là qu'on a décidé de demander qu'il y ait un quota pour l'enfouissement des déchets, et ça s'établissait à la moyenne de ce qui avait été enfoui au cours des cinq dernières années.

1245

M. JACQUES PELLETIER:

Pourtant cette moyenne excède de beaucoup les besoins de la MRC de Joliette et, par civisme, celle des autres MRC qui vous sont adjacentes.

1250

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Oui. En fait, quand on considère Lanaudière, on regarde, c'est à peu près cinquante 50% de ce qui est enfoui, qui provient des MRC de Lanaudière. Si on oublie en particulier une partie importante qui est enfouie par une ou deux usines de notre territoire qui utilisent peut-être 100 000 tonnes par année.

1255

Maintenant, on a regardé aussi, comme je vous disais, la loi disait qu'on devait tenir compte aussi de ce qui était enfoui à ce moment-là dans les sites, au moment d'adopter la

1260

limitation, et c'est ce qu'on a fait.

M. JACQUES PELLETIER:

1265 Le fait que vous puissiez, que vous ayez autorisé ou soutenu le tonnage moyen historiquement enfoui, vous donne peut-être un avantage concurrentiel intéressant sur le prix payé à DRN pour les services que vous recevez?

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1270 Ça nous donne un avantage?

M. JACQUES PELLETIER:

1275 Oui. Si on accepte 250 000 tonnes, par exemple, de l'extérieur, vous pouvez obtenir un prix nettement avantageux pour les premiers 250 000 tonnes qui pourraient être les besoins de la MRC de Joliette?

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1280 Ça n'a nullement été considéré dans nos discussions. Ce qu'on a fait c'est qu'on a pris la loi, on a regardé ce qu'on enfouissait, nous, puis on a regardé ce qui se faisait, la loi nous disant qu'on devait tenir compte de ces paramètres pour établir ce qui pouvait être enfoui. On y est allé avec l'esprit de la loi.

1285 **M. JACQUES PELLETIER:**

Si vos préoccupations étaient de vous doter d'un plan à très long terme, soit 20 ans, vous n'avez pas jugé bon de vous ménager un peu d'espace pour les années futures?

1290 **M. ANDRÉ HÉNAULT:**

Nous, on a une garantie de 20 ans, qui nous permet, ce qui nous permet d'enfouir nos déchets pendant 20 ans. C'est ce qu'on voulait avoir et c'est ce qu'on a. C'était la volonté de l'ensemble des maires de la MRC de Joliette.

1295 **M. JACQUES PELLETIER:**

1300 C'est beau. Vous faites état, à la page 5, de l'engagement que vous avez pris dans les limites de vos pouvoirs et obligations, à favoriser l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire; est-ce que c'est une position qui est inusité pour la MRC de Joliette que de soutenir des projets ayant des impacts environnementaux de la part de ses fournisseurs?

1305

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1310 Ce n'est pas usuel. Ce n'est pas usuel. Il faut comprendre que, ce qui s'est passé, c'est que, dès 90, et même avant, on avait été éveillé, la conscience environnementale de la MRC, c'était en fait monsieur Contant, Georges Contant qui était maire d'une de nos municipalités, qui nous a éveillés à ces réalités-là bien avant le **plan québécois**, et on s'était plongé dans une très vaste étude qui, on avait même envisagé à ce moment-là, on s'était même porté acquéreur d'un terrain à Saint-Thomas, qui nous aurait permis de disposer de nos déchets.

1315 Maintenant, suite à tout ce qu'on a étudié, tout ce que la MRC a regardé sur la question de la gestion des matières résiduelles, on en était venu à la conclusion qu'on n'était pas nécessairement des gens qui devions faire la gestion d'un site. Donc, on a choisi de demeurer avec le privé, pour une foule de raisons. Il y en a qui préfèrent faire, d'autres qui préfèrent faire faire. Nous, on allait dans le sens de dire on préfère que ce soit fait par quelqu'un qui a 1320 l'expertise, qui a démontré qu'il est capable de le faire, qui fait en sorte de se conformer aux exigences. Donc, on a abandonné cette idée-là et on a décidé d'y aller avec des appels d'offres et de continuer avec le privé.

1325 Mais on n'a jamais, l'entente qui est intervenue, elle est intervenue après que la décision ait été arrêtée. Elle a été arrêtée que notre choix c'était d'aller avec un privé, que ce privé-là remplissait l'ensemble des exigences du contrat, nous donnait un service qui répondait à nos attentes, et là, à ce moment-là, on a décidé que, effectivement, on irait négocier. Mais si on n'avait pas, on n'était pas arrivé à la conclusion que, effectivement, on avait les services qu'on voulait à un coût raisonnable et que c'était notre choix, il n'y aurait pas eu d'entente. L'entente est 1330 venue après que la décision ait été arrêtée par l'ensemble des maires de la MRC de Joliette.

M. JACQUES PELLETIER:

1335 Est-ce que les compensations financières ont été liées au fait que vous appuyiez le projet de développement de DRN?

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1340 Bien, moi je ne le pense pas. C'est sûr qu'il y a, dans le contrat, une chose qui nous dit **vous devez défendre, dans la limite de vos compétences**. Les limites de nos compétences c'est effectivement la modification du schéma, et c'est ce qu'on a fait, et c'est aussi d'aller faire la demande à la CPTAQ, c'est ce qu'on doit faire, et c'est ce qu'on a fait aussi.

1345 Après ça, l'ensemble des exigences qui doivent être faites au site ou à l'entrepreneur, ça demeure de l'apanage des gens du gouvernement. Nous, on a fait la partie qu'on trouvait, on trouvait que c'était acceptable, on a fait ces pas-là.

1350 Trop souvent dans le monde municipal, les gens viennent nous dire qu'on n'est pas capable de mettre nos culottes, on les a mises cette fois-là.

M. JACQUES PELLETIER:

Dans l'ensemble de vos services qui, actuellement, ce que je comprends, vous êtes desservis par les services de Dépôt Rive-Nord pour la collecte et autres?

1355

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Oui.

1360

M. JACQUES PELLETIER:

Cette entente-là est renégociable à tous les 5 ans?

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1365

À tous les 5 ans.

M. JACQUES PELLETIER:

1370

Si jamais, dans X années, au moment où ce sera renouvelable, Dépôt Rive-Nord n'était pas le plus bas soumissionnaire?

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1375

Bien, à ce moment-là, ce n'est pas lui qui aura le contrat et, mais, par contre, il devra nous permettre d'enfourer au prix qui apparaît au contrat, 29,95 la tonne métrique, indexé. Mais on s'est assuré d'avoir un espace pour 20 ans, peu importe l'entrepreneur qui va les recueillir. On sait où on va les enfourer et à quel prix.

1380

M. JACQUES PELLETIER:

Comment fonctionne la pénalité pour le dépassement du tonnage annuel prévu à vos ententes de partenariat?

1385

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1390

Au contrat, apparaissent au contrat les modalités qui font que les, on a par exemple, on a convenu d'un volume enfouir chaque année et, quand on dépasse, si on va en excédant, il y un ticket modérateur qui fait que, pour chaque mètre cube excédant les 2 800 000 premiers mètres cubes, jusqu'à concurrence de 3 100 000 mètres cubes, il y a 300 000 mètres cubes, c'est 50¢ du mètre cube de plus. Après ça, quand on dépasse, de 3 000 000 à 3 500 000, c'est 75¢ du mètre cube et, l'autre, c'est 2\$ à partir de 3 500 000 mètres cubes.

1395

Mais il faut comprendre que ça, ce n'est pas là pour permettre, on l'a dit tout à l'heure, ce n'est pas de leur permettre d'enfourer. On sait que le gouvernement peut, par décret, à n'importe

quel moment décider, pour la santé publique, et ça apparaît aussi dans la Loi 90, peut nous émettre un décret qui fait en sorte qu'on est obligé de prendre les déchets qui nous sont envoyés par le gouvernement par décret. À ce moment-là, il serait absolument idiot de la part d'une MRC de ne pas se protéger contre ça. En tout cas, ils vont peut-être enfouir plus, mais, en tout cas, on aura certaines compensations. On ne le souhaite pas, on ne le veut pas, pas plus que le promoteur, à ce qu'on nous a dit, mais on s'est quand même protégé parce que, au cours des dernières années, le gouvernement nous en a imposé joyeusement des choses qui nous ont coûté des sous, puis auxquelles on a été obligé de s'astreindre.

1400

1405

M. JACQUES PELLETIER:

Comment le savez-vous que ça pourrait ne pas intéresser le promoteur, à la lumière d'un contrat intéressant?

1410

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Je ne le sais pas.

1415

M. JACQUES PELLETIER:

D'enfouir 150 000 tonnes de plus?

1420

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Je ne le sais pas. Je ne dis pas que ça ne l'intéresse pas, je dis que nous, on a signé un contrat de bonne foi en se disant que c'était ça le total que l'on acceptait et que eux ont accepté de signer ce contrat-là.

1425

M. JACQUES PELLETIER:

Mais si ça donnait à la MRC une compensation financière additionnelle, il n'y aurait pas là une matière à compenser des inconvénients possibles?

1430

M. ANDRÉ HÉNAULT:

On vous dit que ce n'est pas ce que l'on souhaite. Sinon, on n'aurait pas mis ça au contrat. Nous, on a mis un tonnage qui nous semblait acceptable, qui était celui qui était déjà là. On ne voulait pas augmenter les inconvénients des gens qui sont aux alentours, mais on voulait aussi se conformer à la Loi 90, c'est pour ça que c'est là.

1435

On ne veut pas que ça dépasse, ça ne nous intéresse pas.

1440

M. JACQUES PELLETIER:

Oui, je comprends que personne ne le souhaite, mais si jamais des événements faisaient

en sorte que vous n'ayez plus vos 20 ans, est-ce que ça créerait un embarras majeur à la MRC et, à ce moment-là, l'esprit...

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1445

Que je n'ai plus mes 20 ans, pourquoi?

M. JACQUES PELLETIER:

1450

Parce que la capacité d'enfouissement pourrait être utilisée à d'autres fins.

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1455

Nous, on a une garantie de 20 ans. On s'arrangera pour nous trouver un espace.

M. JACQUES PELLETIER:

Vous êtes certain de cette clause-là de vos 20 ans?

1460

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Bien, ça apparaît au contrat, et ce n'est pas moi qui l'ai préparé. Il y avait quand même des gens qui sont capables de préparer ces contrats-là.

1465

M. JACQUES PELLETIER:

Les ententes de partenariat prévoient des versements de montants d'argent qui, dans l'entente, je crois, ont été appelés compensations environnementales.

1470

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Oui.

M. JACQUES PELLETIER:

1475

Pouvez-vous m'expliquer en quoi c'est environnemental?

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1480

C'est-à-dire que la volonté de l'ensemble des maires de la MRC était que ces argents-là étaient pour servir, effectivement, à des causes environnementales au sein de la MRC. Ça allait servir, par exemple, à nous permettre de mettre de nouveaux services en place pour les municipalités, ça allait servir dans le domaine de l'environnement.

1485

M. JACQUES PELLETIER:

Et est-ce qu'il y a des plans de prévus à la MRC, est-ce qu'il y a des postes où pourraient être affectés ces montants-là?

1490

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Bien sûr. On vient de dépenser, dans certaines municipalités, des sommes importantes par exemple pour doter l'ensemble des citoyens de bacs. On parle de doter peut-être de bacs bruns pour les matières putrescibles. On parle aussi d'aller de l'avant avec d'autres moyens, pour permettre d'atteindre l'objectif fixé par le plan gouvernemental.

1495

L'arrivée de nouvelles sommes d'argent va nous permettre d'aller de l'avant sans pénaliser nos citoyens et ça va nous aider à faire en sorte de faire accepter ces choses-là par les citoyens, puisque ça ne leur coûtera pas plus cher.

1500

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que vous considérez qu'il pourrait être dans vos attributions de partenaire de DRN de voir à ce que des citoyens voisins, qui seraient incommodés par des impacts négatifs, suite à des ententes que vous et vos partenaires réalisez sur votre territoire, à ce que ces gens-là soient convenablement traités et compensés?

1505

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Ça n'a pas été envisagé à date. La question ne s'est pas posée dans ce sens-là chez nous, mais on pourrait se la poser, mais ce n'est pas le cas, je ne peux pas vous donner aucune garantie dans ce sens-là.

1510

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce qu'il y a, chez vous, des mécanismes quelconques qui permettraient à des citoyens de la MRC de Joliette, ou des MRC adjacentes, d'adresser des doléances en ce sens?

1515

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Bien, en fait, la MRC est un organisme public et on a des séances publiques à tous les mois. Les gens peuvent se présenter en tout temps, venir nous faire part de leurs doléances, venir nous faire part aussi de demandes pour qu'on procède dans certains dossiers.

1520

Quand on a discuté du projet d'agrandissement, on a été pendant 8, 10 séances où les gens sont venus nous faire part de leurs préoccupations, les gens sont venus nous donner des informations, les gens sont venus déposer des documents qui nous ont permis d'éclairer notre démarche, qui nous ont permis de mieux visualiser l'ensemble du dossier, avec ses avantages et ses inconvénients.

1525

1530

Et, donc, la MRC est toujours ouverte et les gens peuvent se présenter chez nous et, s'ils ont des problèmes particuliers, venir nous en faire part et on verra, à ce moment-là, comment la MRC réagira.

1535 **M. JACQUES PELLETIER:**

Est-ce que le fait que vous ayez une entente de partenariat avec une entreprise privée pourrait limiter l'accès à certaines informations de la part de citoyens, sous prétexte que ces tractations sont confidentielles et ne concernent pas le public, puisque vous êtes en lien avec une entreprise qui, elle, est privée?

1540

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Je ne sais pas de quelles tractations vous parlez. C'est un contrat qui est signé publiquement et on est obligé d'aller en appel d'offres à tous les 5 ans, où elles sont les tractations?

1545

M. JACQUES PELLETIER:

1550 Je faisais état d'éventualités.

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Il n'y en a pas.

1555

M. JACQUES PELLETIER:

Si je désire avoir de l'information, le citoyen moyen n'a aucun problème?

1560 **M. ANDRÉ HÉNAULT:**

Il y a une loi qui existe sur l'information et vous pouvez faire les demandes que vous voulez, et on va vous donner tous les documents que vous désirez. On ne peut cacher rien. De toute façon, comme je vous le disais, on ne peut, nous, ce qu'on, nos prérogatives c'était de changer le schéma, et c'était aussi de faire la demande. Après ça, ce qui se produit sur le site, ça demeure l'apanage du gouvernement du Québec, ce n'est pas nous, et on ne peut pas, il ne peut pas y avoir de tractations, on doit aller en appel d'offres public, et on est allé au cours des dernières années, on a toujours eu qu'un seul soumissionnaire. Comment voulez-vous qu'il y ait des tractations?

1570

M. JACQUES PELLETIER:

Vous ne trouvez pas ça étrange que vous ayez toujours eu qu'un seul soumissionnaire?

1575

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Peut-être.

1580 **M. JACQUES PELLETIER:**

Comment j'interprète ce peut-être?

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1585

Bien, peut-être que c'est étrange qu'on en ait eu rien qu'un. Peut-être qu'il n'y en avait pas d'autres. Vous pouvez penser la même chose que moi.

M. JACQUES PELLETIER:

1590

Merci, monsieur.

MME NICOLE BOULET:

1595

Je voudrais juste, une couple de questions. Bon, vous avez modifié votre schéma d'aménagement, vous avez parlé qu'il y avait eu une consultation avec les citoyens. Suite à la modification du schéma, est-ce qu'il y a eu des réactions de la part des citoyens, des commentaires, des objections, est-ce qu'ils se sont exprimés là-dessus?

1600 **M. ANDRÉ HÉNAULT:**

1605

Oui, on a eu, comme je vous disais tout à l'heure, il y a eu peut-être une dizaine de soirée où il y avait..., d'abord, il y a eu des soirées d'information, uniquement sur le sujet. Il y a eu, ensuite de ça, c'est bien évident que, tout au long du processus, les citoyens connaissent les dates des assemblées régulières de la MRC, ils se sont présentés pour venir nous faire part de leurs commentaires ou de leurs doléances.

1610

Il y a effectivement des gens qui sont venus. Il y a des gens de Saint-Thomas qui sont venus, il y a des gens aussi qui sont venus de l'extérieur, mais tout au long de cette démarche-là, à mon avis, je ne me rappelle pas qu'on ait eu plus que 30 à 35 personnes qui ont assisté à une séance régulière et il y en avait là-dessus, en plus de ça, qui n'étaient pas nécessairement de la MRC de Joliette, qui étaient de la MRC de D'Autray ou qui étaient des gens qui sont préoccupés par le vaste problème de l'environnement, plus grand que celui, par exemple, du site d'enfouissement de Saint-Thomas. Donc, ces gens-là ont toujours pu s'exprimer et ont pu le faire.

1615

1620

À l'intérieur de nos municipalités aussi, il y a des séances de conseil à chaque mois et les citoyens peuvent se présenter. Pour nous, la MRC a décidé d'aller dans ce sens-là, a procédé à partir du moment où la municipalité qui était l'hôte du site avait une entente avec le promoteur et était d'accord avec cette façon de procéder-là.

On procède, à la MRC de Joliette, en y allant avec, on respecte les volontés de chacune des municipalités.

MME NICOLE BOULET:

1625

Hier soir, la municipalité de Saint-Thomas a exprimé qu'elle n'avait pas eu le choix dans le fond, parce que la MRC avait modifié son schéma d'aménagement. Alors, là j'entends que c'est parce que la municipalité avait..., j'aimerais avoir une vision claire de la réalité?

1630

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1635

Vous allez l'avoir. Ce qui était sûr c'est que Des discussions qui ont été menées à la table de la MRC, il y a 10 municipalités alentour de la table. Ce qui était certain c'est que la volonté exprimée alentour de la table de la MRC c'était que, suite à la décision, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, d'aller avec le privé, le fait qu'on était satisfait des services offerts, le fait que l'entrepreneur n'était pas, à notre avis, en infraction, la volonté exprimée alentour de la table c'était de procéder. C'était évident que la municipalité de Saint-Thomas aurait pu s'opposer, mais elle aurait été battue au vote.

1640

MME NICOLE BOULET:

Dans un autre ordre d'idée, vous avez dit que vous vous étiez impliqué depuis un bon moment dans la récupération et le recyclage, vous avez mis en place des choses et vous nous dites que vous avez implanté des bacs, entre autres, à Saint-Charles-Borromée...

1645

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Pas juste là.

1650

MME NICOLE BOULET:

Non non, bien c'est ça ma question, Joliette, vous avez fait quoi?

1655

M. ANDRÉ HÉNAULT:

Bien, Joliette a fait la même chose. Moi, je suis de Saint-Charles-Borromée, c'est pour ça que je vous ai parlé de chez nous. Je suis un peu chauvin. Mais, non, c'est en train de se faire à Joliette aussi, ça s'est fait à Saint-Paul, on a plusieurs municipalités qui ont procédé aussi.

1660

MME NICOLE BOULET:

Oui, peut-être se serait intéressant de connaître?

1665

M. DOMINIQUE LONGPRÉ:

1670 Présentement, sur l'ensemble du territoire, je vous dirais, sur les 10 municipalités de la MRC, on a 8 municipalités qui ont fait l'implantation de bacs de récupération ou qui prévoient le faire dans les prochaines semaines. Là, on va laisser passer la période hivernale pour distribuer ça, mais, présentement, on a 10, 8 municipalités sur 10, et ça inclut les municipalité de l'agglomération Joliette, Saint-Charles et Notre-Dame-des-Prairies.

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1675 Qui ont les plus gros volumes. Puis, il faut comprendre aussi que, lors de ces assemblées de consultation-là, on a invité tout le monde à venir nous faire part de leurs commentaires. Ça a été toujours ouvert, on n'a jamais limité le temps de période de questions, on a toujours écouté tout le monde, on n'était pas nécessairement toujours d'accord avec tout le monde, mais on a écouté tout le monde.

MME NICOLE BOULET:

1685 Alors, messieurs, je vous remercie beaucoup. On va vous laisser vaquer à vos occupations d'urgence. Bonne chance.

M. ANDRÉ HÉNAULT:

1690 Merci, madame, je vous remercie.

MME NICOLE BOULET:

1695 Alors, j'inviterais maintenant le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, monsieur Karel Ménard. Bonsoir, monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD:

Bonjour.

1700 **MME NICOLE BOULET:**

Bonsoir, monsieur Markarian.

M. MATHIEU MARKARIAN:

1705 Bonjour.

M. KAREL MÉNARD:

1710 Donc, Karel Ménard, je suis directeur du Front commun québécois pour une gestion

écologique des déchets, et je suis accompagné de monsieur Markarian, monsieur Mathieu Markarian, qui est chargé de projets dans le dossier.

1715 On va être très bref. On comprend la situation, puis on comprend que les questions, et surtout les réponses sont très importantes. Le Front, un court résumé de ce qu'est l'organisme, un bref historique.

1720 Le Front commun existe depuis 1991, on regroupe une centaine d'organismes répartis sur tout le territoire de la province de Québec. On a pris une part active dans tous les développements qu'a connus le Québec dans le domaine de la gestion des matières résiduelles depuis le début des années 90. En fait, on a été des témoins, mais aussi des acteurs privilégiés, notamment dans le cas des audiences génériques sur la gestion des matières résiduelles et de tout ce qui s'en est suivi, on parle de la **politique québécoise**, on parle de la **Loi 90** et autres, et aussi, on intervient, sur demande, dans les régions, lorsqu'il y a des problèmes liés à la gestion
1725 des déchets, notamment lorsqu'il est question de projet d'agrandissement ou d'établissement de lieux d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs. À cet égard, on a participé peut-être à une quinzaine, sinon 18 ou 20 peut-être, audiences publiques du BAPE sur ce sujet-là. Même je crois, la première sur les déchets en 93, à Montréal, si je ne m'abuse.

1730 Donc, au niveau du projet, au niveau de la justification du projet, une petite façon brève de le faire, où va être situé le projet? Le projet va être situé, peut-être dans l'endroit le moins propice pour implanter un lieu d'enfouissement sanitaire ou un lieu d'enfouissement technique, juste à penser si EBI n'avait jamais été là ou un promoteur n'avait jamais été sur ces lieux physiques, est-ce qu'un promoteur aurait décidé de s'implanter sur ces lieux, nous pensons que
1735 non.

Qui va être desservi par ce site ou qui l'entreprise veut desservir? En fait, il faut comprendre que c'est 60% des déchets qui viennent de la CMM, quoi qu'en dise le promoteur, il faut inclure les MRC de la Jemmerais et de L'Assomption, qui font partie de la CMM. Donc, c'est
1740 60% des déchets qui viennent de la CMM, près de 100 000 tonnes qui vient d'un client privé, la Scott Paper, et le promoteur ne tient pas compte des objectifs, de l'atteinte des objectifs de la politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 98-2008, si jamais on obtient des objectifs, c'est simplement le rayon d'action de sa clientèle, si on peut dire, qui va s'agrandir.

1745 Pourquoi un tel projet? En fait, selon le promoteur, c'est uniquement pour ses besoins privés. Au niveau des besoins de la MRC, le RDS, le règlement sur les déchets solides et le projet de règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles garantit à la MRC de Joliette un espace au lieu d'enfouissement, même si c'est un site privé. Donc, si la MRC de Joliette décide d'aller là, le promoteur n'a pas le choix d'accepter. Donc, ce n'est pas vraiment
1750 pour les besoins de la MRC, ils sont prévus par la loi.

Comment le projet va se réaliser? En fait, c'est par un projet qu'on considère comme étant, certains ont dit titanesque, mais en fait c'est certainement un projet démesuré. On n'a jamais, rarement, sinon jamais vu un tel projet au Québec, avec toutes les implications qu'il
1755 demande.

Les implications sur le plan environnemental et aussi sur le plan social. Je ne reviendrai pas sur l'entente, on va certainement en reparler avec la municipalité de Saint-Thomas de Joliette, et la MRC de Joliette. Entente qui a, à toutes fins pratiques, occulté tout débat sur le projet d'agrandissement de ce lieu d'enfouissement sanitaire.

1760

Quand, combien de temps va durer ce projet-là, comme le promoteur le veut? C'est au moins, en fait, c'est 28 ans d'opération, plus des impacts potentiels et sérieux pendant près, sinon plus de 100 années. Donc, au niveau de la justification du projet, nous pensons que ce projet n'est absolument pas, ce projet n'est absolument pas justifié, tel que proposé par le promoteur.

1765

Sur ce, je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Markarian.

MME NICOLE BOULET:

1770

Monsieur Markarian.

M. MATHIEU MARKARIAN:

1775

Oui. Je ne vais pas aborder tous les points qu'on a abordés dans le mémoire. De façon très brève, on avait abordé l'état de la contamination actuelle du site, c'est-à-dire faire un état des lieux sur le passé. Ce qui a ressorti des audiences c'est, que nous on dit depuis un petit moment, c'est qu'il y a un panache de contamination qui se développe sous les cellules, là, on n'apprend rien à personne, qui est dû au principe d'atténuation naturelle qui avait été utilisé.

1780

Ce qu'on a pu apprendre au travers des documents qui ont été fournis c'est qu'il semblerait que cette contamination s'aggrave depuis les dernières années. Les concentrations en chlorure augmentent assez nettement, donc, ça, c'est tout un débat qui a eu lieu, sur cette contamination-là. Ça a été dit déjà, tous les paramètres n'ont pas été analysés.

1785

Donc, nous, on est content que le ministère de l'Environnement ait fait un pas en avant en disant qu'il allait faire une nouvelle étude. On espère que tous les paramètres importants vont être analysés de ce côté-là.

1790

On voulait aussi préciser que les anciennes cellules, C2A, 2B et 2C, ont été opérées très récemment, donc, les lixiviats ne se sont pas encore réellement échappés des cellules, donc, ça c'est une contamination à venir, en plus de celle qui est déjà existante.

1795

Il faut aussi, une petite note à propos de ça c'est que l'imperméabilisation de ces cellules a été demandée par plusieurs requérants ou plusieurs personnes qui ont présenté des mémoires, ce qui est proposé dans le projet c'est juste mettre une couche imperméable en surface, mais ce n'est absolument pas de ceinturer les cellules, comme il serait intéressant de le voir et puis, environnementalement, très important d'appliquer.

1800

Au niveau de la contamination de la rivière, on ne va pas s'étendre là-dessus. Pour nous, il est clairement établi que le panache de contamination arrive dans la rivière. C'est d'ailleurs

1805

admis à plusieurs reprises dans beaucoup de documents, notamment, au niveau que la concentration en chlorure augmente au fur et à mesure du passage de la rivière à côté des cellules d'enfouissement. Donc, comme ça a été dit à plusieurs reprises, ces chlorures représentent le panache de contamination. Donc, il n'y a aucun problème pour nous, le panache est déjà arrivé à la rivière.

1810

Au niveau de la situation du projet lui-même, où est-ce qu'il va être implanté, je ne veux pas revenir en détail non plus, mais les points importants c'était la situation du projet sur un dôme piézométrique qui, en cas de problèmes majeurs, impliquerait une contamination de toute la région, on s'entend bien. Au niveau de l'aquifère à potentiel important, un expert hydrogéologue est venu dire que lui, il pensait très certainement, et sans aucun doute, qu'il y avait un très haut potentiel aquifère.

1815

D'après nous, cette question aurait dû être débattue dès le départ, parce que cette question-là, si la réponse est oui, on a un potentiel aquifère élevé, le projet, il ne peut même pas exister, selon le projet de règlement, parce qu'on ne peut pas avoir de site d'enfouissement ici.

1820

L'aspect des milieux humides, qui sont présents tout autour, à savoir les tourbières, est-ce que c'est intéressant d'implanter un site aussi proche des tourbières et d'une réserve écologique? Est-ce que tout le zonage, Environnement Canada notamment, nous indique que peut-être les tourbières ou les milieux humides, les marécages sont très très proches des cellules d'enfouissements actuelles ou de celles à venir, donc, est-ce qu'on a intérêt à implanter un site d'enfouissement ici?

1825

D'ailleurs, à propos des milieux humides, la direction générale de l'environnement a proposé de refaire une étude complémentaire, car il semblerait que tout n'a pas été évalué, notamment, au niveau des sablières.

1830

Et on voulait aussi, au niveau de la présence du site, le projet, où est-ce qu'ils veulent l'implanter, on ne va pas revenir là-dessus, mais tous les impacts qui sont subis par la municipalité de Sainte-Geneviève, est-ce que ça fait de ce site un site propice pour accueillir un site d'enfouissement, sachant que les impacts ne sont pas subis par la municipalité qui accueille le projet, mais bien par une municipalité et une MRC différente?

1835

Et puis, le dernier point c'est à propos du projet lui-même. Tous les problèmes qui ont été développés autour de ce projet, à savoir la quantité incroyable et vraiment très importante de lixiviat attendue, notamment à cause des infiltrations d'eau au travers le mur, on a pu voir que les chiffres annoncés par la compagnie pouvaient être assez différents de ceux annoncés par le ministère de l'Environnement, on est passé de 100 000 à 250 000, ça c'est un chiffre très important parce que la station de traitement des lixiviats annoncée devra être plus que doublée pour pouvoir, éventuellement, traiter ces lixiviats. On parle d'un temps de traitement de 90 ans, c'est très long, et aussi ces lixiviats-là, une fois traités, devraient être rejetés dans la rivière La Chaloupe. Seulement, nous, ce qu'on a compris des objectifs environnementaux de rejet, c'est qu'ils dépendent des volumes à rejeter. Donc, les objectifs environnementaux de rejet devraient également être revus, à cause de ces volumes qui seraient augmentés.

1845

1850

Très bref au niveau du rabattement de la nappe. Il y a beaucoup de citoyens qui s'inquiètent du fait que la quantité d'eau de leur puits va être diminuée. On a discuté beaucoup du 20 centimètres. Nous, on voit, dans certaines figures, que c'est jusqu'à 40 centimètres. Certains citoyens affirment qu'ils n'ont pas les 20 ou 40 centimètres suffisants pour pouvoir avoir de l'eau toute l'année. Donc, ça c'est un problème important qui est anticipé.

1855

Au niveau de l'exploitation elle-même prévue, on a vu que le transport, qui pose beaucoup de problèmes à des citoyens, bien resterait le même. On a aussi parlé du transport anticipé pour l'excavation des cellules, beaucoup de camions en plus, donc, au niveau du bruit, ce serait assez important comme impact.

1860

Au niveau des odeurs, nous, on a beaucoup de problèmes à comprendre comment ça a été analysé. D'après nous, l'impact des lagunes d'infiltration n'est pas aussi important et ne peut pas être estimé aussi important que celui que va avoir éventuellement l'excavation des déchets. Il est aussi ressorti de façon claire que l'étude, par les flux surfaciques, n'était pas reconnue par le ministère de l'Environnement, donc, une autre étude a été demandée, c'est ce qu'on a compris.

1865

Au niveau de l'excavation des déchets, les études qui ont été fournies nous semblent très peu pertinentes et très insuffisantes. Donc, le ministère de l'Environnement l'a bien dit, il s'agit d'une première mondiale. Donc, dans quoi on s'en va. Peut-être faire un projet pilote, on va revenir sur les recommandations, mais, en tout cas, nous on n'est vraiment pas rassuré par rapport à la méthode anticipée et prônée dans le projet.

1870

Au niveau de l'enfouissement des déchets putrescibles, il a été dit, je ne veux pas le reprendre, mais que l'enfouissement avec des déchets frais permettrait d'atténuer l'odeur des déchets un petit peu putrescibles qui étaient excavés. On doute de cet argument.

1875

Finalement, où sont les études, dans tous les documents qu'on a eus, où sont les études du bruit? Où sont les études de transport, hormis celle présentée par la compagnie? Nous, on a l'impression qu'il manque pas mal d'information.

1880

Et, finalement, sur la perception du projet lui-même, donc, les documents qu'on a à disposition nous proposent la perception d'une dizaine de personnes et que, en face, on a plusieurs pétitions, de plusieurs milliers de personnes, qui s'opposent au projet? Donc, nous, c'est ça qu'on retiendra. C'est que, au niveau technique, il y a beaucoup d'études qui nous paraissent insuffisantes et le projet ne semble pas très bien perçu, à notre avis.

M. KAREL MÉNARD:

1885

Pour conclure, je vais lire les recommandations qu'on a écrites dans notre mémoire pour que les gens dans la salle les comprennent bien.

** Lecture du mémoire **

1890

Je vous remercie.

M. JACQUES PELLETIER:

1895 Merci beaucoup. J'aimerais revenir sur le premier argument de vos recommandations lorsque vous parlez de justification. J'ai cru comprendre que vous ne voyez pas d'intérêt public à ce projet?

M. KAREL MÉNARD:

1900 Non, absolument pas.

M. JACQUES PELLETIER:

1905 Découlant de cette orientation-là, vous avez également discuté un peu des ententes de partenariat et surtout allégué le fait qu'elle avait un peu empêché le vrai débat sur la question, parce que certaines municipalités ou MRC avaient pris des engagements de soutenir le projet, donc...

1910 Pourtant, on vient d'entendre quelqu'un de la MRC de Joliette nous dire qu'il a tenu des séances et que toute personne a pu s'exprimer, ils n'ont jamais limité le temps et caetera, vous étiez ici comme moi. Alors, qu'est-ce que vous avez à argumenter sur cet aspect?

M. KAREL MÉNARD:

1915 Bien, premièrement, ce que le représentant de la MRC de Joliette a dit était très prévisible, du fait qu'il ait signé l'entente avec le promoteur, entente qui oblige la MRC à favoriser l'agrandissement. Donc, la MRC n'aurait pas pu avoir un autre discours que celui qu'elle a tenu.

1920 En ce qui a trait aux modifications du schéma d'aménagement, il y a quelques années, à la MRC de Joliette, le Front commun et d'autres personnes dans la salle, en fait, pendant près d'un an, le préfet Hénault a parlé de 10 mois, en fait c'est pendant près d'un an de façon consécutive, on s'est rendu en très grand nombre à la MRC, à la salle des maires de la MRC de Joliette pour, justement, que la MRC approuve, bien, parce qu'on s'attendait à ce que la MRC approuve la modification au schéma d'aménagement demandée par le promoteur.

1925 Si cette modification avait eu lieu au schéma d'aménagement, cela voulait dire que l'entente avait été signée. Donc, on n'était pas dupe, on savait très bien que, si la MRC s'était, la MRC devait respecter la loi, elle devait, techniquement, faire une consultation, vous savez qu'une consultation au niveau de la MRC peut durer 30 secondes, et c'est à peu près ce que ça a duré. La MRC doit le faire publiquement.

1930 Donc, effectivement, il y a eu plusieurs personnes qui se sont opposées de façon continuelle pendant près d'un an. Vous savez que se déplacer pendant un an, mobiliser les gens pendant un an, ça demande, en fait, de l'énergie, mais il faut croire aussi, il faut de la volonté de la part des gens.

1935

1940

Il y avait énormément de volonté de la part des gens présents et ce n'est pas juste des militant environnementalistes, il y avait monsieur et madame tout-le-monde qui souvent ont beaucoup plus de poids que des groupes en environnement, parce que eux ont peut-être le vrai gros bon sens et on devrait davantage les écouter, des fois, que nous, ou que d'autres personnes.

1945

Ces gens-là se sont déplacés parce qu'ils ne voulaient pas de ce projet tel que..., en fait, on ne connaissait même pas ce projet à l'époque. Donc, minimalement, la MRC aurait peut-être dû nous faire part de quel était le projet que le promoteur voulait implanter, mais on ne le savait pas.

1950

Mais, effectivement, je comprends mal, personnellement, comment, lors de la première partie des audiences, le représentant de la MRC de Joliette n'a pas été en mesure de dire que les citoyens étaient contre le projet. Pendant un an, à chaque mois, il y avait peut-être 50, 60, des fois 100 personnes dans la salle du conseil des maires de la MRC de Joliette.

1955

Si vous êtes déjà allé, vous allez voir que ce n'est pas très grand, il y avait plus de monde en apparence, qu'hier soir ici dans la salle. Ça démontre, et je ne pense pas que, lors de ces séances-là, il y avait une personne qui était en faveur des modifications au schéma d'aménagement.

1960

Donc, ça démontrait vraiment que la population s'opposait à la modification au schéma d'aménagement qui allait éventuellement permettre l'agrandissement du site.

M. JACQUES PELLETIER:

Merci.

1965

MME NICOLE BOULET:

J'aimerais savoir, on a parlé d'une étude hydrogéologique qui doit être réalisée, vous dites ça devrait être une étude indépendante; est-ce que, dans votre esprit, une étude indépendante qui serait faite, en fait, en collaboration avec 3 organismes ou 3 ministères dont c'est la responsabilité de s'occuper à la fois de la santé, de l'environnement et de l'agriculture, est-ce que vous pensez que c'est une étude indépendante?

1970

M. KAREL MÉNARD:

1975

Oui, mais comme ça été dit lors de la première partie et lors de la présentation des mémoires hier, on pense que ce serait important que les municipalités et de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de Lanoraie soient partie prenante avec les experts qu'elles jugent nécessaires.

1980

Donc, que ce soit fait par, c'est un peu normal, d'ailleurs, que ce soit fait par des ministères, de la Santé ou de l'Environnement, et même des compagnies privées, que la compagnie, le promoteur pourrait aussi recommander, on n'a absolument aucun problème avec

ça, mais, minimalement, que les deux municipalités les plus concernées soient partie prenante au niveau des décisions, à savoir de quelle façon va être faite l'étude et qui va faire l'étude et qui va l'analyser. Je pense que c'est une condition sine qua non à ce que cette étude-là soit acceptée par l'ensemble des intervenants.

1985

MME NICOLE BOULET:

Vous dites que, en fait, le projet d'agrandissement ne devrait pas être autorisé et que le refus du projet demandera une période d'ajustement au niveau de l'élimination au Québec. Dans cette circonstance-là, d'abord, est-ce qu'il y a des endroits qui permettraient d'accueillir les matières résiduelles en question et, si oui, lesquelles?

1990

M. KAREL MÉNARD:

Oui. Techniquement, il y a des endroits, comme je l'ai dit lors de la première partie, ça a été redit hier, il y a quelques projets d'agrandissement, en fait, ce qu'on considère comme étant des mégas sites, on peut même inclure le projet de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes là-dedans, des promoteurs, donc, à Lachute, à Sainte-Sophie et à Terrebonne, en fait à Lachenaie si on veut, les promoteurs ont fait des demandes moindre que les autorisations qu'elles ont obtenues. Donc, on avait fait un rapide calcul, je ne me souviens plus exactement, mais c'est dans l'ordre de 550, 600 000 tonnes de capacité résiduelle qui existe actuellement, qui n'était pas demandée comme un besoin immédiat par ces promoteurs-là. Également, il y a d'autres sites au Québec, les sites de Saint-Étienne-des-Grès, éventuellement, le site de Saint-Nicéphore, dans lequel il reste une certaine capacité, le site de Sainte-Cécile-de-Milton dans la région de Granby.

1995

2000

2005

Il faut bien comprendre que le Front commun a quatre principes. Un de ces principes, qui est peut-être une des pierres angulaires d'une gestion écologique des déchets, le principe de la régionalisation. Que chacun garde ses déchets chez soi et les gère correctement, de façon écologique. Ce qu'on dit dans le mémoire, à savoir que, pendant une période temporaire, les déchets, par exemple, de la région de Montréal pourraient aller à Sainte-Sophie ou à Lachute, c'est une décision avec laquelle on est, je ne veux pas dire mal à l'aise, parce qu'on pourrait être mal cité ou je ne sais pas trop, mais avec laquelle on n'est peut-être pas très confortable, mais il faut un jour que ça se fasse. Ça veut dire, on ne peut pas accepter le site de Saint-Thomas-de-Joliette par défaut, parce qu'il n'y a pas d'autres solutions.

2010

2015

Si on accepte ou si le projet actuel, tel que proposé, est accepté par le gouvernement, on reviendra ici dans 10 ou 20 ans et on n'aura absolument rien réglé. Donc, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu des audiences génériques en 95, 96 où la problématique des gros lieux d'enfouissement sanitaire, en fait, on a été le premier groupe à réclamer des audiences génériques au début des années 90, donc, et on les a obtenues, ça a duré un an et demi à peu près, avec un rapport du BAPE assez volumineux.

2020

Une des recommandations, en fait, a été de régionaliser la gestion des déchets. Ça s'est traduit par une disposition de la Loi 90 qui dit **non pas qu'il faut absolument régionaliser la**

2025

gestion des déchets sur chaque territoire, mais la loi donnait le pouvoir aux MRC de faire ou non la régionalisation.

2030 Qu'est-ce qui est arrivé, et nous, on trouvait ça très dommage que la loi n'aille pas plus loin, qu'est-ce qui est arrivé, les promoteurs ne sont pas imbéciles, ils ont signé des ententes avec les municipalités, tout de suite, pour ne pas que, au niveau de la MRC, soit appliqué le droit de regard. Ça s'est passé ici, ça s'est passé à Sainte-Sophie, MRC Rivière-du-Nord, et c'est pour ça qu'on dit que, au niveau municipal, c'est le plus important pour un promoteur, où aller chercher l'appui. Parce que, une fois que l'appui municipal est acquis, vous avez vu tout à l'heure, ce n'est pas moi, non c'est la municipalité, non c'est la MRC, une fois que l'appui est acquis au niveau municipal, par le biais d'ententes monétaires, au niveau de la MRC on va dire bien là, si la municipalité a accepté, moi je ne verrais pas pourquoi je n'accepterais pas, et ainsi de suite, et toutes les autorisations subséquentes beaucoup beaucoup plus facilement. Mais il faut que ça cesse.

2040 Le méga site, comme le promoteur se propose de continuer l'existence, qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire surproduction de déchets, ça veut dire une déresponsabilisation complète des gros générateurs de déchets comme la CMM.

2045 On a une partie assez importante dans le mémoire au niveau de la CMM, on a dit sensiblement la même chose lors des audiences de Sainte-Sophie. Il y a un problème au Québec. La CMM, la Communauté métropolitaine de Montréal, c'est la moitié de la population du Québec, la moitié des poubelles qui sont, et même plus, qui sont générées sur ce territoire-là. Ils ont juste un gros site d'enfouissement à Lachenaie, qui n'est absolument pas un exemple à suivre, mais on devrait absolument faire en sorte que la CMM se prenne en main et, au besoin, que la Commission recommande au gouvernement d'appliquer, comme ça s'est fait ailleurs, on a parlé de questions de santé publique où la MRC de Joliette ne peut pas limiter les déchets de l'extérieur pour des raisons de santé publique. C'est vrai que la loi dit ça, mais la loi ne nous dit pas, il y a peut-être des problèmes de santé publique dans les régions qui importent, où il y a des risques de problèmes de santé publique dans les régions qui importent, peut-être que cette application-là ou cette disposition-là devrait s'appliquer pour les vrais **pas dans ma cour**. Les vrais **pas dans ma cour**, ce n'est pas les gens qui sont ici dans la région, mais ce sont bien les gens qui habitent à Montréal.

2060 Moi personnellement, j'habite à Montréal, dans le quartier Petite Patrie, et mes déchets, deux fois par semaine, viennent au site d'enfouissement. Donc, personnellement, ça me touche. Je suis peut-être quelqu'un de l'extérieur, mais ça me touche. Je composte, même les os, tout, je n'ai presque pas de vidanges. Pourquoi? Parce que je sais que si, quand je mets mon sac à la rue, ça s'en vient ici et, personnellement, ça me fait mal, et c'est une des raisons pour laquelle on s'est impliqué beaucoup dans ce dossier-là, c'est que ça nous touche aussi personnellement et que ça a des impacts, ça va avoir un impact énorme et considérable sur l'ensemble de la gestion des déchets au Québec.

2070 Ce n'est pas juste un site dans une région comme un autre, c'est le dernier de la série des mégas sites. On a eu Sainte-Sophie, on a eu Lachenaie, Lachute, le prochain c'est Saint-

Nicéphore dans quelques années. Donc, il faut que, à un moment donné, on cesse de dire bien là on n'a pas le choix, peut-être que ça va faire mal, effectivement, ça va faire mal, mais peut-être qu'on a besoin de ça pour que, un jour, on se prenne en main et on réalise qu'on ne peut pas agir comme ça ad vitam aeternam.

2075

Ça suffit, ça fait 10 ans qu'on discute, toutes les solutions sont là. Il y a plein de gens, avec plein de bonne volonté dans la salle et partout au Québec, mais là, pour des raisons ou des considérations X ou Y, on accepterait un site par défaut, parce qu'il n'y a pas d'autres solutions. Les solutions sont là. Techniquement, elles sont là. Ce ne sont pas les meilleures, ce sont des alternatives qui sont crève-coeur, mais elles sont là.

2080

MME NICOLE BOULET:

Vous dites je composte, est-ce que cette activité-là est une activité qui est à la portée de l'ensemble des citoyens, peu importe leur localisation?

2085

M. KAREL MÉNARD:

Tout est une question de volonté. Lorsque vous mettez un sac de déchets pêle-mêle à la rue et que le sac s'en va à 300 kilomètres, pourquoi composter, à moins qu'on ait un jardin dans sa cour et puis qu'on ait une cour. À Montréal, ce n'est pas évident. Mais lorsque vous connaissez vraiment les impacts de vos laitues, de vos matières putrescibles que vous mettez dans le sac, peut-être là vous allez faire attention.

2090

C'est facile, je n'ai pas de cour à Montréal, on composte sur le toit du bureau et, autrement, j'amène ça en région, je fais de l'exportation de matières résiduelles à des fins de valorisation, je les mets dans mon congélateur, pas nécessaire que ce soit transcrit ces choses-là, mais c'est possible, c'est une question de volonté. Donc, ça ne me coûte rien, ce n'est pas plus dur mettre quelque chose dans la poubelle dans mon armoire, lorsque je reviens de l'épicerie, ou dans un conteneur à compost. Ça ne sent pas, au pire, je le congèle, bon. C'est une question de volonté.

2095

2100

Je pense que les..., ce n'est même pas des efforts, mais ce que ça me demande de composter, moi, à des fins personnelles, j'en retire une énorme satisfaction. Je n'ai pas de jardin, mais je sais les problèmes que ça évite aux gens de la région ici, et je sais que, si tous les gens qui envoient ses déchets au site de Saint-Thomas-de-Joliette faisaient la même chose, il y aurait beaucoup beaucoup moins de problème, et ça ne demande pas grand-chose et la gratification est énorme.

2105

MME NICOLE BOULET:

Est-ce que vous pensez que, bon, les gens qui ne compostent pas, c'est parce qu'ils ne connaissent pas les problèmes, ou si c'est parce que c'est trop complexe?

2115

M. KAREL MÉNARD:

2120 Je pense que c'est trop facile d'éliminer les déchets. L'enfouissement massif et pêle-
mêle des déchets, comme se propose de le faire le promoteur, c'est le moins bon incitatif, c'est le
pire des concurrents à ces alternatives-là, au niveau du compost, au niveau de la réutilisation, du
recyclage et de la réduction à la source.

2125 Avec un volume comme se propose d'avoir le promoteur, quelque 650 000 tonnes de
matières résiduelles par année, c'est sûr que les gens qui vont vouloir mettre un programme de
collecte de matières putrescibles ou, peu importe, recyclables, ça va coûter plus cher parce que
c'est encore marginal.

2130 L'activité économique, si on veut, de la gestion des déchets dans son ensemble est
dominée par l'enfouissement. Ça coûte trois fois plus cher le recyclage à Montréal, à toutes les
activités de valorisation. Un élu... Et ce n'est pas une obligation dans la loi. Si une MRC décide
de, moi je n'atteindrai pas les objectifs, elle n'ira pas en prison, ou il n'y a personne qui ira en
prison.

2135 Elle est incitée par la loi. La loi prévoit, au maximum, je pense une amende de 5 000\$ si
les objectifs ne sont pas respectés. C'est sûr que toutes les MRC, dans leur PGMR, vont dire on
va le respecter en 2008, autrement le plan de gestion ne sera pas accepté et tout. Mais, dans les
faits, si une MRC décide de dire bien moi, je ne veux pas le faire, qu'est-ce qui se passe? Rien.

2140 Et pourquoi qu'on a ce genre de comportement ou pourquoi les gens vont peut-être
moins composter? Parce que l'élimination, l'enfouissement est trop facile. Pourquoi c'est trop
facile? Parce qu'on a des gros sites qui peuvent se permettre, un peu comme un Wal-Mart, ils
peuvent se permettre d'avoir des prix qui sont bas, mais il y a tous les coûts sociaux,
environnementaux et économiques associés à la gestion des déchets ou l'enfouissement des
déchets dans des mégas sites, qui ne sont pas tenus en compte.

2145 Il y a une étude qui est sortie au ministère de l'Environnement il y a quelques mois, une
étude économique qui accompagnait le projet de règlement sur la taxe et l'enfouissement, où on
commence à parler de coûts associés ou de coûts, comment, je vais dire collatéraux aux mégas
sites d'enfouissement, les coûts sociaux, environnementaux. Ça fait des années qu'on en parle,
2150 et là que le Ministère en parle, moi j'ai trouvé ça comme étant une bouchée de fraîcheur. On
commence à en parler.

2155 Vous le voyez, il y a des coûts sociaux ici, il y a des gens qui sont venus hier dans la
salle, en fait, depuis, ça fait 10 ans ou presque qu'on travaille sur ce projet-là, à différents
niveaux. Il y a des coûts sociaux, il y a des vies qui ont été, qui ont, il y a des gens qui ont eu la
vie dure, si on veut, il y a des gens qui ont perdu de l'argent, il y a eu un paquet de problèmes.

2160 Au niveau des coûts économiques, il y a une perte de ressource lorsqu'on jette du papier,
du métal, qu'on ne le recycle pas, parce que le recyclage c'est trop cher. Si on l'enfouit à 20\$ la
tonne ou 39\$ la tonne, peu importe, on ne saura jamais vraiment les vrais contrats qui sont
signés, mais si on peut l'enfouir sous vraiment les prix coûtants, le recyclage, on va le faire parce

2165 que ça paraît bien, puis c'est beau pour nos citoyens et tout, mais on n'aura jamais vraiment aucun incitatif. C'est pour ça, à un moment donné, il faut fermer le robinet de l'enfouissement facile et pas cher. À 650 000 tonnes, le promoteur rentabilise son site. À 50 000 tonnes, il y a des sites même au Québec, à 20 000 tonnes, ils sont rentables. Donc, ce n'est pas vrai qu'il faut avoir 650 000 tonnes, c'est impossible.

2170 Si ça coûte cher au promoteur c'est que son projet est mal placé, que, par le règlement, il doit faire des murs de bentonite à 30 mètres dans le fond, ça lui a coûté très cher, j'en conviens, c'est parce que son site est mal placé. Donc, là, tout est orchestré dans l'étude d'impact pour dire que, finalement, c'est le meilleur endroit, on n'a pas le choix et tout, c'est archi faux.

2175 Peut-être, pourquoi on ne prendrait pas un petit peu de recul, en se disant laissons parler le gros bon sens. Quelqu'un hier a dit **c'est comme mettre un sac de vidanges dans un aquarium**, c'est très très imagé, mais c'est un peu ça. Moi, je dirais peut-être, on pique à travers le sac de vidanges pour laisser l'eau s'écouler, puis avec un système tubulaire pour..., bon. Mais c'est un petit peu ça. C'est un petit peu ça et c'est anormal d'avoir une situation comme ça.

2180 Si le projet est autorisé, la CMM, ça va lui faire extrêmement plaisir, son PMGMR n'est pas adopté, elle va encore prendre quelque temps ou ils vont discuter. La Ville de Montréal, la Ville, pas la CMM, la Ville de Montréal va refaire une consultation sur un plan de gestion de déchets, une autre consultation. Ça fait 10 ans qu'on est en consultation.

2185 Donc, votre question, je pense qu'elle touchait le recyclage, et vos questions sont bonnes, les réponses sont peut-être très longues, mais on ne peut pas répondre oui ou non, c'est qu'il y a des impacts énormes à la situation qu'on étudie actuellement. On ne peut pas...

MME NICOLE BOULET:

2190 Une dernière question. Vous souhaitez qu'il y ait une étude de faite sur le bruit, cette étude-là devrait être menée, devrait-elle être une étude indépendante et devrait être menée par qui ou comment?

M. MATHIEU MARKARIAN:

2195 Bien, peu importe qui la mènerait, c'est juste que nous, on n'a trouvé à aucun endroit une étude sérieuse, avec des décibels acoustiques et tout qui soit mis clairement, scientifiquement en valeur, pour expliquer quels sont les niveaux de bruits subis par les résidents autour.

2200 On a fait pas mal d'autres audiences et puis c'est la première fois qu'on ne voit pas cette étude.

M. KAREL MÉNARD:

2205 Au niveau des études, à la rigueur, je dirais peu importe qui les fait les études. Je ne veux vraiment pas faire un procès d'intention à quelque promoteur que ce soit, ce n'est vraiment

pas mon intention et ce n'est pas dans nos habitudes, mais il faut que l'étude soit crédible jusqu'à un certain point. Il faut qu'on ait une aide aussi.

2210 Il y a monsieur Hénault qui, lors de la première partie des audiences, qui a dit, de façon aussi très colorée, mais c'était très bien, que le ministère de l'Environnement doit servir à l'environnement et aux citoyens. Au niveau, au cours de ces audiences, on en a fait plusieurs, on a eu comme le sentiment que le ministère de l'Environnement, tant au niveau de la direction générale et en une certaine mesure au niveau provincial, n'était pas là nécessairement pour aider les citoyens à comprendre ou tout.

2215

C'est des gens qui ne sont pas spécialisés en étude d'impact, et tant mieux parce qu'on devient fou à force de les lire, mais que le Ministère, des fois, revienne sur ses décisions ou sème le doute sur telle ou telle donnée du règlement ou du projet de règlement, ou l'histoire du tuyau qui est illégal, mais qui est toujours là. Les gens, leur foi en le ministère de l'Environnement est un petit peu ébranlée, et je les comprends. Même nous, ça nous a un petit peu ébranlé la première partie des audiences.

2220

Donc, que l'étude sur le bruit, s'il y en a une, ou une autre étude sur la contamination ou sur les odeurs, soit faite par peu importe qui, mais si les conditions, conditions gagnantes, allons-y, si les conditions sont là pour faire en sorte que tout le monde croit aux données qui sont transmises, soit par un ministère, soit par le promoteur, si les gens croient en ces données, parce que les gens ont été partie prenante, ils ont eu accès à toute l'information, à une contre-expertise ou peu importe, on y va. On n'est pas là pour caler un promoteur ou caler une étude, tout est perfectible dans la vie, sauf peut-être ce projet-là, où on pense qu'il ne devrait absolument pas être situé là où il est situé. Il peut être ailleurs, fait par la même compagnie, mais pas physiquement sur ce lieu-là, mais tout est perfectible dans la vie.

2225

2230

Donc, si on critique une étude ou quoi que ce soit, ce n'est pas pour démolir qui que ce soit, c'est justement pour bonifier ou améliorer un projet. Et, des fois, ce serait bien d'avoir une certaine collaboration de la part des experts. Donc, que l'étude, quelque étude que ce soit, soit faite par le ministère de l'Environnement, la Santé, le promoteur, il faut que toutes les conditions soient réunies pour qu'on croit aux données et qu'on puisse ensuite les présenter et puis dire bien oui, c'est ça, et puis on y va ou on n'y va pas. Mais, actuellement, on a été un petit peu ébranlé, je dois le dire.

2235

2240

MME NICOLE BOULET:

Merci messieurs Ménard et Markarian. J'inviterais monsieur Bruno Cloutier. Bonjour, monsieur Cloutier.

2245

M. BRUNO CLOUTIER:

Bonjour, madame la Présidente, monsieur le Commissaire. C'est 10 minutes, 11 si je bégaye un petit peu.

2250

Aujourd'hui, c'est un dépôt verbal et puis le temps nous manque, me manque à tous les niveaux, mais je considère encore aujourd'hui, même après 5 audiences publiques, que c'était important de venir vous dire à vous, pour le Ministre, nos opinions sur le projet.

2255 Cet exercice-là, démocratique, n'a qu'un seul défaut en ce moment, c'est qu'il n'arrive peut-être pas assez souvent dans l'existence d'un site d'enfouissement.

2260 C'est un bel exemple aujourd'hui, un projet de 29 ans, ça veut dire pas d'autres audiences publiques avant 29 ans, ce n'est pas suffisant. Le BAPE est un outil de vérification et de contrôle de qualité pour nous, ça, nous le savons maintenant.

2265 J'ai commencé à écrire le 29 mars, je n'ai pas fait de mémoire écrit, attendu qu'il y avait, en première partie, Environnement jeunesse, monsieur Ménard, le Front commun, on vient juste de les voir, j'ai entendu COSE Lanaudière, ou la CSN, c'est monsieur Corriveau, et puis il y avait des riverains, dont monsieur Hénault. Leur questionnement, en première partie, c'était aussi le mien. Leur conclusion en des mémoires sont attendues.

2270 Ce n'est cependant pas mon petit mémoire qui va changer grand-chose et puis je suis requérant, cependant. Et même si la première partie m'a permis d'avoir tout de même de nombreuses réponses à mes interrogations, ce n'est pas fini, cependant, pour les riverains.

2275 J'ai décidé de m'inscrire encore une fois, pour un dépôt verbal, pour eux, pour monsieur Hénault, pour des gens comme lui, riverains qui n'ont pas un grand grand pouvoir sur tout ça, de toute façon. Et puis, avec résignation, ils continuent.

D'autres, un peu comme moi, trouvent toujours d'autres choses à faire, plus intéressantes, mais les riverains qu'on n'entend pas en audience ont quand même ma sympathie. Je voudrais cependant saluer très respectueusement ces gens-là, qui participent aux audiences du BAPE, toute ma gratitude vous est acquise.

2280 Pour mon mémoire et puis pour me situer dans tout ça et puis pour les curieux, je suis, avec ma famille, donc, mes 3 enfants et leur mère, ma conjointe, nous habitons près d'un site d'enfouissement. Nous sommes à 3,2 kilomètres du site de Lachute. Nous sommes, cependant, citoyens de Mirabel.

2285 Nous sommes à environ 35 kilomètres du site de Sainte-Sophie, 60 kilomètres du site de Lachenaie, à 135 kilomètres du site de Marchand à L'Annonciation et, donc, à 100 kilomètres du site qui nous préoccupe aujourd'hui, donc, 100 kilomètres du site de Saint-Thomas.

2290 Pour faire une histoire courte, depuis fin 2001, avec les audiences du BAPE et son rapport numéro 161, concernant le 500 000 tonnes par année de Lachute, nous avons aussi étudié et étions requérants pour chacun des sites mentionnés précédemment.

2295 Pourquoi, allez-vous me demander, je continue à participer à des audiences qui, somme toute, me concernent moins? Bien, c'est pour essayer de comprendre, encore. Et puis les

riverains de site d'enfouissement vivent beaucoup les mêmes inquiétudes, les mêmes angoisses, les mêmes impacts, ça, je l'ai constaté. Et puis j'ai constaté aussi que ça fait du bien pour les autres riverains d'en voir un autre qui vient d'ailleurs de temps en temps, ça fait du bien, c'est tout. Bon, ce que je vous mentionne c'est un sentiment humain, on peut difficilement le quantifier, mais on peut l'apprécier sûrement.

2300

Alors, aujourd'hui, je peux vous dire aussi, madame la Présidente, que votre rapport sera grandement attendu encore une fois. À nos doléances à transmettre au Ministre, qui sera en charge, dans 3 mois, vous pourrez lui dire également que le décret d'urgence demandé par le promoteur nous déçoit profondément. Il s'agit d'une stratégie, certes, mais pour moi ça démontre qu'il y a quelqu'un quelque part qui a mal fait ses calculs, et je pense que le promoteur, dans ce cas-ci, est en cause, comme dans les autres cas déjà étudiés ailleurs. La pression sur les riverains est à la hausse. Bon, voici pour le décret.

2310

On a écrit une page sur le décret d'urgence. S'il vous plaît, on ne veut pas un décret d'agrandissement d'urgence de 18 mois en fonction d'une possible acceptation sociale du projet à l'étude. On ne veut pas que ça force les riverains à abdiquer. Ce qu'on attend c'est plutôt un plan de fermeture et de sécurisation sur 18 mois. Il y a une nuance que le Ministre doit saisir.

2315

Maintenant, pour vous, au BAPE, peut-être dans 3 mois ce sera trop tard, mais le ministère de l'Environnement, cet après-midi, à eux, j'espère que le message sera entendu, un plan de fermeture inconditionnel à l'agrandissement.

2320

Pour faire vite maintenant, j'aimerais vous parler du transfert des déchets. Le promoteur, en première partie, ne m'a absolument pas convaincu qu'il est absolument nécessaire de désenfouir. Les odeurs, veut veut pas, si on brasse des déchets, il va y en avoir, et personne ne peut rien y faire. De ce que j'ai compris sur la technologie de l'Allemagne, comparable à celle proposée, bien c'est qu'il s'agit d'un masquant d'odeur la pierre angulaire. La Ville de Cologne est aussi en Allemagne, l'eau de Cologne n'est cependant pas la meilleure solution pour éliminer les odeurs fortes.

2325

Je pense que la cellule est sécurisée maintenant et qu'il faut, s'il le faut, s'il le faut, agrandir à côté. Et puis là, peut-être que l'on verra à diminuer les occurrences d'odeurs, entre autres. Donc, pas de désenfouissement.

2330

Ensuite, selon le projet présenté, il y a, depuis 2001, le principe d'achalandage qui flotte dans l'air. Ça n'augmentera pas. Pourtant, si on prend le projet dans son ensemble, au mur d'enfouissement, avec le désenfouissement, c'est un achalandage de 1 000 000 de tonnes par année qui est présenté. L'achalandage depuis 2001 augmentera, à moins de diminuer les camions en augmentant leur grosseur.

2335

Ça m'amène à parler du transport, l'état des routes, l'état des flottes de camions, et puis, si les routes sont mauvaises, ça fait des vibrations.

2340

Il faut prévoir, en quelque part, que les routes, il faut les entretenir. Si on règle le

problème aujourd'hui, il faut aussi prévoir dans 15 ou 20 ans. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne malheureusement en ce moment au sujet des routes. La pression sur les riverains de voies d'accès est à la hausse. Et, encore, l'octroi de contrats de routes ou de réparation de routes par promesses électorales, il faut trouver mieux que ça. Il faut que ça change.

2345

Dans les maisons, aujourd'hui, il y a des services qui rentrent et d'autres qui sortent. On a l'eau, l'électricité, les matières résiduelles. C'est un exemple, mais beaucoup de chemin a été fait pour des prises de conscience sur l'eau. L'électricité, maintenant, sur certains territoires, la paix des braves génèrent même des redevances pour impacts causés à des autochtones, bien sûr, mais aussi, tout dernièrement, à des non-autochtones, au nord.

2350

Au niveau des matières résiduelles, dans 99% des cas, les gens s'entendent pour dire que ça marche. Mon sac vert disparaît à toutes les semaines, mais il n'y a pas grand-chose qui a été fait pour le 1%, pour les riverains de site d'enfouissement. Alors, il y a riverain, avec un R majuscule, ceux qui sont à proximité d'un site, mais il y a aussi les riverains à 2, 3, 5 et même jusqu'à 10 kilomètres. Il y en a même à 100 kilomètres, ça c'est mon cas pour Saint-Thomas, ces riverains-là, moi également, on restera toujours intéressé à ce que les choses bougent rapidement.

2355

L'argent, les ententes, madame la Présidente, monsieur le Commissaire, les fonds ne vont même pas près des riverains de site d'enfouissement, même pas pour les routes. On l'a entendu en première partie. Tout le monde est cassé, l'argent va ailleurs, mais ça, les riverains le savent déjà. Ça ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas redistribuer 1\$ la tonne enfouie, donc, redistribuer 1\$ la tonne enfouie directement aux riverains, dans un rayon de 10 kilomètres, surtout s'il y a des enfouissements, 2\$ la tonne, ce ne serait pas de trop. Ce serait déjà un début de reconnaissance des impacts causés par l'exploitation d'un site d'enfouissement, et ce, même si le promoteur tente par tous les moyens d'en minimiser les impacts.

2360

2365

Il y aura plusieurs puits verticaux pour capter le biogaz, qui vont être creusés dans le futur, encore une fois, des vidanges c'est des vidanges. Pour des puits verticaux, pour capter le biogaz, peut-être, mais je vous l'ai dit, concernant le projet à l'étude, pas de désenfouissement s'il vous plaît.

2370

Pour les odeurs, j'y reviendrai en point d'information, plus tard. Aujourd'hui, madame la Présidente, le temps est compté, mais c'est aussi pour en venir à l'essentiel. En 1992, déjà on décréait en mètres cubes. Ce n'est pas tous les sites qui avaient des balances, bon, et puis les balances sont arrivées. Puis, ensuite, on a intégré des facteurs de compaction. Pour Recyc-Québec c'est 0,75 mètre cube égale 1 tonne. Pour d'autres, comme le promoteur aujourd'hui, c'est 1 pour 1. Mais, selon moi, le 1 pour 1, ce n'est pas seulement dû aux grosses machines, c'est de la machinerie lourde, et puis il y a une limite physique raisonnable qui ne peut pas être dépassée.

2375

2380

Si on rajoute le facteur temps, là, au bout de 12, 15, 20 ans, il y a un tassement lent et puis il y a aussi la dégradation des déchets. Maintenant, ça prend un certain temps pour arriver à 1 pour 1.

2385

Le fait est que c'est à la balance que le point de comparaison peut se faire pour évaluer les impacts. Ce point de comparaison a pour unité des tonnes métriques et non des mètres cubes. Ensuite, c'est le mur ouvert, mais les impacts, aux yeux des riverains, c'est à la tonne que ça se passe, c'est à la balance.

2390

Là, pour nous, on a un projet de 29 ans, mais le même projet a une durée de vie d'environ 20 ans, si on utilise le facteur de compaction de trois quarts de mètre cube égale une tonne, de Recyc-Québec. 20 ans avec des enfouissements.

2395

Alors, s'il n'y a pas de désenfouissement, on a un projet de 12, 15 ans, on pourra toujours en rajouter dans le chapeau, ça se fait déjà, bon, 14 ans, avec deux articles 22 de 7 ans, ce ne serait pas si mal, mais rajouter des audiences publiques sur les articles 22 de plus de 5 ou 6 ans, et là je serais heureux parce que, vérifier aux 7 ans si tous les comités font bien leur travail, ce ne serait pas de trop. Le BAPE devient pour nous un outil de vérification sur l'application concrète des conditions.

2400

S'il vous plaît, pas de désenfouissement, un projet de deux fois 7 ans et puis une redevance substantielle aux riverains à mettre en place, des audiences pour les articles 22, une diminution des intrants, c'est un peu ce qu'on veut.

2405

Je ne vous parle pas de biogaz, de lixiviat, de gaz à effet de serre, d'autres, dans leur mémoire, en parleront sûrement mieux que moi. Finalement, pour la cause et pour l'avenir, il y aurait peut-être un message à envoyer à travers le prochain décret, en des conditions judicieuses pour la MRC hôte, ainsi que pour les clientes, il pourrait être à-propos d'inclure une limite annuelle théorique pour guider aussi les gens de la CMM sur les décisions à prendre concernant l'enfouissement en 2006 sur leur territoire.

2410

Il aurait été probablement judicieux pour Joliette d'avoir imposé une limite de, à titre d'exemple, 500 000 tonnes par année, plus leur 150 000 tonnes produites localement, et on a, encore là, un projet de 650 000 tonnes par année. Mais avec le projet à l'étude aujourd'hui, la porte est déjà ouverte à 700 000 tonnes par année et puis à 1 000 000 de tonnes dans 5 ans, pour financer le désenfouissement. Donc, non au désenfouissement.

2415

On parle donc d'un indice théorique de 500 000 tonnes par année, parce que le mieux, selon nous, ce serait des sites à 250 000 tonnes par année, des sites plus petits. Là, par exemple, tout redeviendrait plus viable, moins gros, moins agressant, plus réparti.

2420

En conclusion, madame la Présidente, nos écosystèmes sont surexploités, mentionne dernièrement un rapport de l'ONU, et puis regardons bien ce qui va se passer dans le prochain 40 ans, disent-ils.

2425

Moi je vous dis qu'un projet de 29 ans, c'est trop long, ça c'est sûr, et puis vérifions donc dans 7 ans pour revoir tout ce qui est supposé se faire pour rendre la vie plus supportable aux riverains de ce site aujourd'hui, mais aussi de tous les gros sites d'enfouissement.

2430

Alors, je m'appelle Bruno Cloutier, je parle pour Chantal Charron ainsi que Rose-des-Vents, Desneiges et Noé. Nous sommes une famille, celle de la 12e Nation.

2435 Madame la Présidente, j'ai deux, trois pages à lire, c'est peut-être des points d'information, je les ai écrits ce matin. Je ne sais pas s'il me reste quelques instants.

MME NICOLE BOULET:

2440 Allez.

M. BRUNO CLOUTIER:

2445 Je vous remercie. Un dernier mot avec quelques points d'information. Lors de la séance d'hier, notamment, là où j'ai appris plusieurs choses sur la production de canneberges, et puis vous savez, par les jus, chez nous, nous sommes un gros consommateur de canneberges, entre autres parce que le rouge de ce fruit-là est un excellent antioxydant ou tout simplement un anticancérigène. De voir un secteur de terre autrefois à tabac, converti comme ça, en source anticancérigène, eh bien bravo, le courage de ces gens-là me fait du bien.

2450 Tout comme monsieur Hénault, qui fait partie du comité des odeurs, bravo, son intégrité me fait réfléchir. Dans mon coin de pays, un comité comme ça est en formation, je n'y participe pas et puis, sûrement parce que j'ai plus ou moins confiance. Mais concernant les odeurs, prenez-le comme vous voulez, mais chez nous, à 3,2 kilomètres d'un site d'enfouissement, en 2002, 2003, j'avais commencé à noter les occurrences d'odeur, puis j'ai arrêté au bout de 10
2455 mois, j'ai arrêté à 53 occurrences d'odeur.

2460 Si je donne un facteur de 4 heures pour chaque occurrence, ça donne 212 heures, j'arrive donc à 2.5% du temps où j'arrive à percevoir le site, mais pas à 1 kilomètre, à 2 kilomètres, à 3,2 kilomètres du site. C'est pour ça que je vous dis que, peut-être que le promoteur n'a pas l'heure juste lui non plus. Comme le captage d'eau, commençons par doubler les résultats pour avoir vraiment, peut-être l'heure plus juste. Je pense, je vous le dis à vous, madame la Présidente, je le dis à la Commission, vous devez être absolument prudent avec les pourcentages d'odeur présents et représentés par le promoteur.

2465 Le flux surfacique ou les autres techniques, je ne connais pas ça. Le modèle pour moi ce n'est pas leur patente, le mien est basé sur l'observation. C'est à vous de juger certains aspects quant aux conclusions. Moi, les odeurs et puis les tentatives de confirmer que le promoteur peut garder les odeurs dans ses clôtures, et puis avec le désenfouissement, ça n'arrivera jamais. Il ne faut pas oublier qu'installer des puits de captage verticaux, ça dégage et il y en a plusieurs pour le
2470 projet à installer.

2475 Pour terminer, je suis un peu mêlé, ensuite le 650 000 tonnes par année, des années 2000, dans les ententes qu'on a vues avec les MRC, les municipalités, d'après moi, en passant d'un facteur de compaction de 0,75 mètre cube dans une tonne, si on passe de ça en 2000, ça devait être ce facteur-là. Maintenant, on est rendu avec un facteur de 1 pour 1, comme

aujourd'hui, bien 650 000 mètres cubes, ça nécessite nécessairement une augmentation de l'achalandage. Donc, actuellement, l'achalandage n'augmente peut-être pas aussi rapidement, parce que la cellule C3 est pleine, les déchets sont déviés ailleurs, mais ils reviendront en force si le projet est décrété comme tel.

2480

Un dernier point, chez nous, en audience, en 2001, le promoteur ne prévoyait pas aller au-delà du 350 000 tonnes par année. Le scénario actuel observable est de 500 000 tonnes par année. Alors, voilà, merci. Cette fois je n'ai pas de citation à joindre à mon mémoire. Merci au BAPE de mettre à notre disposition beaucoup d'information pertinente à la cause.

2485

MME NICOLE BOULET:

Merci.

2490

M. JACQUES PELLETIER:

Puisque vous êtes un observateur assez particulier des impacts de site d'enfouissement, je vais vous demander de faire l'effort de me décrire ce qui vous apparaît comme le plus vraisemblable comme situation au Québec dans 20 ans?

2495

M. BRUNO CLOUTIER:

À brûle-pourpoint, j'aimerais ça garder cette question-là et puis travailler dessus.

2500

M. JACQUES PELLETIER:

Mais c'est votre réaction spontanée qui m'intéresse.

M. BRUNO CLOUTIER:

2505

Dans 20 ans, on travaille un peu aujourd'hui, si je fais des audiences publiques, si je les suis, si je me déplace, c'est aussi pour que mes enfants comprennent plus tard qu'il faut faire des efforts maintenant pour arriver à quelque chose. J'espère que, dans 20 ans, il n'y en aura plus de gros sites, de mégas sites.

2510

Dans 20 ans, c'est peut-être possible. Je vous dirais demain matin c'est impossible de fermer Saint-Thomas, parce qu'il faut envoyer les déchets en quelque part, mais on peut diminuer les impacts, on peut réduire.

2515

Vous savez, tantôt ou hier, j'entendais les gens, on n'était pas au courant qu'il y avait un site là. Bien, v'là 10 ans, le site n'était pas aussi gros, donc, on le sentait moins, nécessairement.

Maintenant, depuis 5 ans, ça grossit, pour justifier des tonnages, des tonnages qu'il fallait avoir pour justifier l'agrandissement, mais c'est ce qu'on observe. Plus les sites deviennent gros, plus les impacts sont là, et surtout pour les riverains.

2520

Là, maintenant, pour en revenir à votre question, dans 20 ans qu'est-ce que ça va être. Moi, j'espère que, j'espère qu'il n'y aura pas de, les gros sites. J'espère que les gros sites d'enfouissement vont diminuer. Je ne sais pas si ça va être possible. Je vais mijoter sur votre question.

2525

M. JACQUES PELLETIER:

Mais j'ai ma réponse.

2530

M. BRUNO CLOUTIER:

D'accord.

MME NICOLE BOULET:

2535

Vous avez parlé que la pression de la présence du site sur les riverains était à la hausse, dans le cas du site actuel, j'aimerais vous entendre sur qu'est-ce qui, en fait, en quoi c'est à la hausse et...

2540

M. BRUNO CLOUTIER:

Je crois que c'est dans le résumé de l'étude d'impact, c'est écrit, **la plupart des riverains du site d'enfouissement ne sont pas opposés au site d'enfouissement**. Si les riverains savaient les impacts que peut causer un désenfouissement, je pense qu'ils ne seraient pas d'accord.

2545

La pression sur les riverains, je suis sûr pour monsieur Hénault, il parlait tantôt de 1974, c'était un petit site et puis ça n'a cessé d'augmenter. C'est ça la pression sur eux. Même si on fait, à Lachute, ici beaucoup de recyclage, pour le riverain, jamais il va le voir les résultats de ça, parce qu'on décrète une certaine quantité et puis n'importe quel promoteur, privé ou public, même une régie intermunicipale, va toujours viser le maximum pour rentabiliser ou pour faire plus d'argent. Donc, le riverain ne peut pas s'attendre à de l'aide des autres citoyens, la seule chose que les autres citoyens peuvent faire c'est de l'encourager. C'est sûr, c'est de recycler, mais en bout de ligne ça n'aide pas le riverain. Il n'y a pas rien pour eux qui les aide à faire des représentations pour essayer de diminuer la pression, et puis quand je parle de pression, c'est de diminuer les intrants par année. C'est le seul moyen que je vois.

2550

2555

MME NICOLE BOULET:

Une dernière question. Vous nous avez dit que vous aviez participé à plusieurs audiences, vous vivez à proximité d'un site, quelle influence cette participation-là a eu sur votre comportement?

2565

M. BRUNO CLOUTIER:

2570 Moi, mon éveil au sujet des matières résiduelles, des sites enfouissement, il s'est fait lors de la première audience en 2001. C'est là qu'on a pu, on a tenté, je pense qu'on a réussi à lire pas mal tous les documents, même si, dans ce temps-là, ils n'étaient pas sur Internet, on s'est déplacé dans les centres.

2575 Ça a été un éveil pour moi parce que ça semble simple pour tout le monde, les matières résiduelles, mais en bout de ligne ce n'est pas si simple que ça quand on va dans le détail. Pour la majorité des gens c'est, une fois par semaine, les vidanges passent. Maintenant, il y a la collecte sélective qui s'implante. Mais moi, ça m'a fait réaliser qu'il y avait des sites d'enfouissement, je ne pensais pas qu'il y en avait des aussi gros, je ne pensais pas qu'il pourrait y en avoir des plus gros encore.

2580 Ça m'a fait réaliser aussi que les riverains autour du site d'enfouissement sont seuls, et puis ça ne leur tente pas non plus de parler de vidanges toujours. Donc, moi je ne me vois pas arriver chez un riverain et puis commencer à lui parler de site d'enfouissement et puis de vidanges plus que ce qu'il veut entendre parce que, au bout de 5 ou 10 minutes, lorsqu'on parle d'enfouissement, si ça se complique trop, les gens nous perdent. On a beau essayer de leur expliquer, regarde, on te parle d'enfouissement, le site d'enfouissement, oui oui, moi je recycle, 2585 puis j'ai ma boîte bleue et puis... Pour eux, l'enfouissement, c'est relié, probablement à cause de la publicité, et tant mieux, au recyclage, mais pour en revenir à ma prise de conscience, moi je recyclais beaucoup plus avant 2001, sauf que c'était des rejets qui étaient, c'était du plastique, mais il n'y a pas de numéro, il n'y a pas de triangle. Donc, ces plastiques-là, que moi je pensais, 2590 en éduquant mes enfants, oui oui, on les lave, on les rince, le multicouche, les boîtes de jus. Maintenant, on ne les met plus dans le recyclage, parce qu'on sait que le centre de tri les rejette de toute façon. Avant, on recyclait davantage. Maintenant, à cause qu'on est plus avisé, bien on recycle seulement ce qui est recyclable, mais ce qu'on constate c'est qu'il y en avait tellement d'autre, d'autres choses à faire de plus.

2595

M. JACQUES PELLETIER:

Une toute petite. Vous avez noté, pendant 54 jours, l'occurrence des odeurs...

2600

M. BRUNO CLOUTIER:

Non, pardon, pendant 10 mois environ.

M. JACQUES PELLETIER:

2605

10 mois.

M. BRUNO CLOUTIER:

2610 Puis j'ai noté 53 occurrences d'odeur, dans mon cas. C'est un site, nous, 500 000 tonnes par année, c'est une limite imposée par la MRC, c'est une limite aussi que, je crois que c'est dans

le décret, mais c'est calculé à 0,75 mètre cube, tonne par mètre cube, c'est la même chose que le projet d'ici. Ici, c'est 650 000 tonnes, bien c'est un pour un.

2615 Donc, c'est pour ça que j'ai été un peu surpris à la présentation en première partie, l'odeur perceptible de 2,5% en direction du nord-est, pour moi c'est peut-être ça que j'ai observé chez nous, à 3,2 kilomètres d'un site, mais si c'est ce qu'ils observent ici à 2 kilomètres, ou même à 1 kilomètre, moi je vois une problématique.

M. JACQUES PELLETIER:

2620

Pourquoi vous avez arrêté?

M. BRUNO CLOUTIER:

2625

Bien, je me sentais seul et puis ce que je faisais n'aurait pas, je vous le dis, c'est ma parole, je ne suis pas technicien, ça vaut ce que ça vaut, mais, lors des audiences, ça m'avait marqué. Il y a des gens qui, en 2001, il y a des gens dans leur mémoire qui avaient noté des occurrences d'odeur, et puis je me suis dit bon, ces gens-là, ils ont travaillé quand même, je vais essayer moi aussi d'identifier différentes sortes d'odeurs, parce que le site d'enfouissement peut sentir différentes choses, les poubelles, le biogaz. Au sujet, je ne peux pas vous dire qu'est-ce qui se passe dans notre tête, on peut s'habituer à une odeur...

2630

M. JACQUES PELLETIER:

2635

Mais arriviez-vous à percevoir des différences?

M. BRUNO CLOUTIER:

2640

Moi, je vis en milieu agricole, puis j'ai des producteurs au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, à l'intérieur de 700 mètres de ma maison, trois producteurs, et puis quand ça sent le site d'enfouissement, ça ne sent pas le lisier, ça ne sent pas le fumier. En milieu agricole, ça ne sent pas, je dis, oui, ça sent le fumier quand les gens étendent le fumier, ça dure deux, trois jours, bon. Mais c'est ça, ils jouent dans le tas de fumier, c'est pour ça que ça sent. C'est la même chose pour des matières résiduelles, si on joue...

2645

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que ça a changé certains de vos comportements, le fait de sentir et noter ces choses-là? Est-ce que ça a eu une influence?

2650

M. BRUNO CLOUTIER:

2655

Ça m'a sécurisé. Parce que, au début, vous savez, là en ce moment à Saint-Thomas, je suis à 100 kilomètres. Donc, le promoteur dirait oui, mais monsieur, il reste très loin du centre d'enfouissement, et je serais d'accord avec lui. À Lachute, le promoteur disait que je restais loin

du site d'enfouissement, mais je suis à 3,2 kilomètres. Donc, je voyais aussi des gens qui ressentaient des odeurs, qui étaient à 4 ou 5 kilomètres, qui se disaient bien pourquoi j'irais, personne ne va me croire. Alors, moi je participe aux audiences en disant clairement que je suis à 3,2 kilomètres d'un site et puis je les sens, je le sens le site.

2660

Puis, en discutant avec des gens, en écoutant aussi, en prenant conscience des mémoires qui sont déposés, bien ça me sécurise parce que oui, il y a des gens qui sentent les gros sites d'enfouissement et beaucoup plus loin qu'à 1 kilomètre ou 2. Des gens à 1 kilomètre ou 2 le sentent beaucoup, j'imagine que ça diminue en s'éloignant, j'espère, mais ça peut aller facilement jusqu'à 10, 10 kilomètres.

2665

M. JACQUES PELLETIER:

Merci.

2670

MME NICOLE BOULET:

Merci beaucoup, monsieur Cloutier.

2675

M. BRUNO CLOUTIER:

Je vous remercie infiniment.

MME NICOLE BOULET:

2680

J'inviterais maintenant monsieur Robert Ménard. Bonjour, monsieur Ménard.

M. ROBERT MÉNARD:

2685

Bonjour, madame la Présidente, bonjour, monsieur le Commissaire. Alors, bien ce mémoire-là je le dépose en tant que citoyen, à titre personnel, juste pour préciser, parce que monsieur Cloutier a parlé de, a mentionné Environnement Jeunesse, je ne suis pas ici à titre de représentant de cet organisme, bien que je soutienne les actions de celui-ci.

2690

Alors, bien je suis impliqué dans quand même, bien je m'intéresse aux questions environnementales depuis plusieurs années. Je dirais que la question des déchets, c'est la première question à laquelle je me suis intéressé quand j'ai commencé à m'impliquer dans un comité environnemental dans une école.

2695

J'ai participé aux audiences de Lachenaie, je suis d'ailleurs un ex-résidant de Lachenaie, de Sainte-Sophie et du PMGMR de la CMM et puis, présentement, je fais des études en sociologie à l'UQAM.

2700

Alors, je vais vous lire le mémoire qui, en gros, est en deux parties. La première étant, dans le fond, mon analyse de la problématique générale de l'environnement et, la deuxième

partie, plus spécifique par rapport à la question des déchets. Je fais ça parce que je trouve dans le fond que c'est important, étant donné que la question des déchets, dans le fond, est un symptôme de la problématique générale.

2705 Alors, le mémoire, qui est intitulé **Rompre avec le rythme de l'enfouissement**, va comme suit:

**** Lecture du mémoire ****

2710 D'où mes deux premières recommandations qui sont au niveau général de la problématique environnementale.

**** Suite de la lecture du mémoire ****

2715 D'où la prochaine recommandation.

**** Suite de la lecture du mémoire ****

D'où les deux prochaines recommandations, madame la Présidente.

2720

**** Suite de la lecture du mémoire ****

D'où les deux dernières recommandations, madame la Présidente.

2725

**** Suite de la lecture du mémoire ****

M. JACQUES PELLETIER:

2730 Merci beaucoup. Tout un changement. Vous aspirez à un profond changement de mentalité puis un bouleversement des valeurs important, mais si on se ramène d'une manière un peu plus pratique, vous diriez quoi à un élu? Vous diriez quoi à nos dirigeants? Vous vous attendez à quoi, quelles seraient leurs priorités? Vous feriez quoi si vous étiez à leur place?

M. ROBERT MÉNARD:

2735

Bien, par rapport à quoi?

M. JACQUES PELLETIER:

2740

Par rapport à la gestion des matières résiduelles?

M. ROBERT MÉNARD:

2745 Bien, je dirais que, au lieu de, bien c'est ce que mon chose veut dire, que, de toute façon, c'est sûr que si on regarde la question tout le temps après coup, puis qu'on n'agit jamais sur la

2750 production et la consommation, qui sont dans le fond à la base de la production de déchets, on va tout le temps se retrouver à essayer de gérer d'une façon ou d'une autre les conséquences de ça sur l'environnement. Ça fait que moi je me dis que, à la base, il faut remonter à la source, puis à la véritable réduction à la sources des déchets et bien c'est de réduire la consommation puis la production.

M. JACQUES PELLETIER:

2755 La production est mondiale.

M. ROBERT MÉNARD:

Je le sais.

2760 **M. JACQUES PELLETIER:**

On a peu d'emprise. La consommation est locale.

M. ROBERT MÉNARD:

2765 Bien, la production est mondiale, je pense qu'il y a quand même des entreprises de production ici. Si je prends dans tous les domaines, si je prend par exemple l'exemple des résidences, depuis les années 50 la superficie des maisons a pratiquement quadruplée, alors qu'il y a de moins en moins de monde qui habite dans ces maisons-là. On construit des maisons
2770 de plus en plus grosses, mais il y a de moins en moins de monde dedans. Puis ça, je veux dire, on en construit au Québec. Ça fait que, pourquoi pas réduire la taille des maisons à un certain nombre maximal, ça va utiliser moins de ressources puis ça va générer moins de déchets aussi dans le secteur de la construction et de la rénovation.

2775 **M. JACQUES PELLETIER:**

Mais après avoir pris conscience qu'on habite des maisons trop grandes et qu'on consomme trop de choses, on commence par où?

2780 **M. ROBERT MÉNARD:**

Bien, on commence par se demander et bien, en tout cas, tout ce qu'on consomme, est-ce qu'on en a réellement besoin, d'où la question des recommandations par rapport à l'éducation relative à l'environnement. Bon, il y a l'aspect plus grand public, mais aussi, je pense, l'aspect
2785 prioritaire par rapport aux générations qui s'en viennent de, dès le départ, les éduquer, quand je dis, des dispositions stables, les éduquer par rapport à ça pour que, tu sais, que ce soit vraiment intégré dans leur éducation dès leur plus jeune enfance, toutes ces notions-là, ce qui n'est pas encore le cas actuellement.

2790

MME NICOLE BOULET:

J'aimerais savoir, vous parlez d'éducation relative à l'environnement, est-ce qu'il y a des expériences ou des projets de cette nature-là qui ont cours au Québec actuellement?

2795

M. ROBERT MÉNARD:

Bien là, je pense que oui. Si on prend le seul exemple d'un organisme dans lequel j'ai été impliqué, qui est Environnement Jeunesse, qui fait des projets de sensibilisation et d'éducation dans des écoles, dans des maisons de jeunes, auprès de, aussi des fois, des camps de jour, des choses du genre, mais ça, ça reste au niveau, ça reste, ça repose quand même sur des organismes communautaires, qui n'ont pas beaucoup de ressources, qui aussi doivent travailler sur le volontariat puis il faut tout le temps, à chaque année, aller chercher des sources financières, d'où l'idée que, je pense que, tu sais, il faut qu'il y ait des..., puis il y a plein d'autres organismes aussi qui font de l'éducation relative à l'environnement, il y a notamment l'AQPERE, l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relativement à l'environnement, mais ça ne peut pas rester juste le lot d'associations bénévoles. Je pense qu'il faut que, dans les structures même de l'éducation, ce soit inclus. Parce que je pense que, qu'on soit destiné à être ingénieur ou tout autre métier, il y a des impacts environnementaux à tout, ça fait que je pense qu'il faut qu'on ait..., et puis en tant que, tous les citoyens sont concernés à ce niveau-là, ça fait que c'est important qu'on ait ces notions de base-là.

2800

2805

2810

MME NICOLE BOULET:

Vous faites une recommandation visant à interdire l'enfouissement ou l'incinération des déchets récupérables et valorisables. En fait, c'est une proposition que vous faites, mais dans la réalité, comment on pourrait organiser ça, quand on sait que, bon, entre autres, les ICI, il n'y a pas d'objectif, en tout cas, il n'y a pas de tant de préoccupations que ça dans les ICI pour la récupération et le recyclage, alors comment on va procéder pour faire en sorte que cet enfouissement-là, de matières récupérables et valorisables, ne se fasse pas?

2815

2820

M. ROBERT MÉNARD:

Bien, c'est sûr que c'est un défi. Vous parlez des ICI, c'est ça qui, en tout cas, qui, je pense qu'il faut justement plus s'attarder aussi à ce niveau-là, parce que là, comment que c'est, c'est juste les municipalités qu'il faut qui fassent des plans de gestion, mais pour le reste, on s'attend de leur bonne volonté, encore une fois, qu'ils vont atteindre les objectifs. Bien, ça passe inévitablement par des mesures de contrôle. Maintenant, qu'est-ce que ça va prendre, ça va être quoi l'allure de ces mesures de contrôle-là, ça reste à développer. Mais je pense que, si, de façon législative, on envoyait un signal clair que le principe même d'enfouir des déchets qui sont récupérables, bien on est contre ça, je pense que c'est déjà un pas de fait de plus.

2825

2830

MME NICOLE BOULET:

Une dernière question. Vous dites que, en tout cas, vous demandez que le

2835

gouvernement du Québec refuse le projet, qu'est-ce que vous faites des besoins d'enfouissement des MRC concernées par le projet, immédiatement, c'est-à-dire Joliette et de D'Autray?

M. ROBERT MÉNARD:

2840

Bien, je pense, c'est ça, c'est tout le temps ça la question, tu sais, que, je pense qu'il y a des arguments qui ont été prêtés à ce niveau-là aussi pendant toute la journée.

2845

Bon, qu'est-ce qu'on fait? Il y a d'autres, en tout cas, je... je n'aimerais pas, en tout cas, je ne veux pas nécessairement dire ça, puis je trouve ça drôle que je sois obligé de dire ça, mais dans le fond, tu sais, il y a un site à Lachenaie, dans Lanaudière, qui peut recevoir des déchets, mais l'idée majeure c'est que, je pense que si on continue tout le temps à augmenter la capacité d'enfouissement, il va toujours en avoir, ça va toujours, on va toujours atteindre les tonnages puis on va continuer dans cette veine-là, puis surtout que c'est des prix complètement dérisoires, qu'on ne s'en sortira jamais là-dessus. Donc, je pense, c'est ça, qu'à un moment donné il faut dire o.k. stop, puis essayons de trouver d'autres solutions.

2850

MME NICOLE BOULET:

2855

Donc, ce n'est même pas pour les MRC, en fait, où le site existe, c'est ça que vous voulez dire? En fait, le site, il est sur le territoire des deux MRC, donc, même elles ne devraient, le site devrait être fermé, point à la ligne, c'est ça?

M. ROBERT MÉNARD:

2860

Oui.

MME NICOLE BOULET:

2865

Merci beaucoup, monsieur Ménard.

M. ROBERT MÉNARD:

2870

Merci.

MME NICOLE BOULET:

Alors, ceci met fin à cette deuxième séance, nous reprendrons à 19H00 ce soir.

2875

2880

Je soussignée, **LOUISE TREMBLAY**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes prises au moyen du sténomasque.

2885

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

L.L.

2890

LOUISE TREMBLAY, s.o.

LT
